

# Le Lauzunais



*Très belle année à toutes et tous !*

Bulletin  
Municipal n° 36  
●●● Décembre 2025



## TOUJOURS DISPONIBLE À VOS CÔTÉS

En cette fin d'année et au seuil de la nouvelle, c'est évidemment à chacun de vous, Lauzunaïses et Lauzunaïses, que vont mes pensées de Maire et de concitoyen.

Sacrifiant volontiers à cette tradition des vœux, je vous adresse de bien sincères souhaits pour une année aussi heureuse que possible, emplie de joies personnelles et de bonne santé.

Dans les difficultés qui ne manquent pas, je ne peux que vous adresser mes chaleureux sentiments personnels. Et vous assurer de ma volonté d'avoir travaillé au meilleur équilibre de notre commune.

Depuis près de six ans, je me suis engagé avec l'équipe municipale pour fortifier et défendre l'intérêt communal. J'aborde les ultimes semaines de ce mandat comme un simple et impérieux devoir. Jusqu'au 15 mars, je m'emploierai à l'accomplir encore. Pas question ici de me projeter au-delà, le temps des explications et d'un nouvel horizon sera celui de la campagne électorale.

Dans cet ultime bulletin qui rassemble l'essentiel de l'activité municipale, pas de bilan, conformément aux obligations légales de la communication en cette période. Ainsi, dans ce numéro du Lauzunaïse, nous ne présentons que factuellement l'essentiel de l'action communale et la vie associative. Un beau reflet de ce qu'est le "bien vivre ensemble" à Lauzun. Car nous pouvons nous réjouir collectivement de maintenir, ici, une authentique vie de village où, malgré les difficultés générales, une certaine exception locale reste bien réelle.

Je tiens également à vous assurer de ma totale tranquillité d'esprit devant la santé financière de notre commune. Clôture des comptes et prochain budget peuvent être abordés sans crainte.

Le sentiment du devoir accompli me tient à cœur. Ma fierté, partagée par notre Conseil municipal, sera d'avoir servi le plus utilement possible les intérêts municipaux.

Une femme poète<sup>(1)</sup> a dit un jour, dans un département de cette région de cocagne qui nous entoure: "je voudrais bâtir une ville heureuse"...

Le propos reste une belle ambition pour tous ceux qui, en responsabilités aujourd'hui ou demain, entendent s'investir pour la collectivité. Je crois avoir fait tout mon possible pour y contribuer.

Aussi, en cette période de souhaits, confiant dans votre jugement envers notre action durant ces dernières années, j'espère y travailler encore.

Jean-Pierre Barjou,  
Maire de Lauzun

*1. Je voudrais bâtir une ville heureuse avec des arbres et des eaux,  
de grands arbres serrés sur de secrets oiseaux  
comme dans nos vieux livres d'images quand nous étions des enfants sages, de ces arbres gonflés d'étranges sèves  
et qui savaient nourrir et bercer tous nos rêves. (...)  
Où êtes vous, les hardis bâtisseurs,  
vous qui saurez vaincre sans armes et qui naîtrez de quelques fiers rêveurs...  
Louisa Paulin  
Poétesse tarnaïse née en 1888*

### HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi : de 14h à 17h

Mardi et Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Judi, Vendredi et Samedi : de 9h à 12h

Rencontres avec le maire et les adjoints : sur RDV





La traditionnelle présentation des vœux du Conseil municipal aux Lauzunaises et Lauzunais se déroulera le **samedi 10 janvier 2026 à 11h30**, sous la halle. A l'issue du discours du Maire, un apéritif sera servi pour fêter l'année nouvelle.



## 2025-2026 : ABOUTISSEMENT ET PERSPECTIVES

### Un projet en suspens

Dans la période qui précède le renouvellement municipal, le projet de rénovation des rues de Pissebaque et de Saint Colomb est entré en phase d'attente. Les réflexions pourront encore faire évoluer ce cadre, avec la volonté d'y intégrer la réfection de la rue des Jardins, dans une perspective d'extension du stationnement et de mise en valeur paysagère.

Conformément à la mission d'avant projet fixée par le Conseil municipal, l'architecte du cabinet retenu<sup>(1)</sup> a toutefois remis ses premières pistes préparatoires qui fixent un canevas d'hypothèses. L'avant projet définitif ne sera établi et retenu qu'après une ultime phase de concertation et de discussions avec la population, selon la volonté de la prochaine équipe municipale.

A ce stade, et pour garantir les meilleurs financements possibles, un cadre d'ensemble a été préparé pour permettre de mobiliser les fonds d'Etat (DETR). Une subvention de 138 000 € a été obtenue pour l'année 2025 au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche. Une seconde est sollicitée au titre de l'année 2026 pour la 2<sup>ème</sup> tranche, mais dont l'attribution ne sera connue qu'en mai-juin prochains.

Ainsi, d'autres concours financiers tels que Fonds d'aides départemental (FACIL) et Agence de l'Eau au titre de la désimperméabilisation et certains fonds européens, le dossier devra être complété d'ici l'été.

Le montage financier possible sera déterminé en fonction des capacités d'autofinancement communal et des montants réels de subventions. Un programme qui incombera dans l'année nouvelle au prochain Conseil Municipal.

C'est alors que seront finalisées les limites possibles de ces rénovations de rues, conçues pour améliorer l'existant et favoriser la qualité de vie des riverains. Mais aussi pour offrir de nouveaux atouts paysagers et touristiques au village en lien avec le patrimoine et le site du lac.

1. Le cabinet Arcadie a été retenu suite à l'appel d'offres lancé le 25 mars 2025. Ce cabinet a plusieurs rénovations de villages à son actif : Saint Barthélemy, Monbahus, Le Temple sur Lot et Allemans du Dropt pour les plus récents et les plus proches.

### Communaux et chasseurs piégeurs en sites propres

Depuis le début de l'année, une réflexion a été conduite pour optimiser l'organisation intérieure de l'atelier communal et améliorer les espaces. Ceci afin de permettre aux chasseurs et piégeurs d'exercer leur rôle dans le traitement du grand gibier et des nuisibles, tout en garantissant des espaces distincts avec le travail des employés communaux sur le même site.

Jusqu'ici la salle d'abattage et la chambre froide sont distantes et pas assez adaptées aux différentes contraintes. Il convenait de mieux organiser la circulation à l'intérieur des ateliers communaux, pour séparer les usages et sécuriser les lieux et les personnes concernées.

Un schéma de réorganisation et une bonne collaboration avec la Société de chasse ont permis d'aboutir à une solution qui, après les travaux de réaménagement, va garantir des conditions améliorées pour chacun. Un budget de près de 50 000€ a été dédié à cette opération, qui se concrétisera à partir du printemps. Des subventions ont été sollicitées et la société de chasse assurera à ses frais démontage et réinstallation de la chambre froide. Une extension latérale de type préau avec entrée séparée permettra aux chasseurs et piégeurs agréés de se retrouver à l'abri des intempéries. De leur côté, les activités des employés communaux s'exerceront en site propre.

### Coup de pouce aux Pompiers

L'Amicale des sapeurs-pompiers a besoin d'améliorer les espaces intérieurs de la caserne, afin de créer notamment une salle propice aux activités d'entraînement. L'installation d'équipements adaptés et le stockage de matériels étant également nécessaires.

Pour cette opération, un budget prévisionnel de 7000 € de travaux a été estimé et l'Amicale a organisé un loto afin de recueillir les premiers fonds. Les communes de Lauzun, Saint-Colomb et Bourgoynague ont été parallèlement sollicitées.

Une subvention de 3000€ vient d'être accordée par le conseil municipal Lauzunais, les deux communes voisines sont attendues à hauteur de 2000 € chacune.

# DES BÉNÉVOLES EFFICACES



**A l'instigation de Corinne Hayer et Jean-Paul Trilles faisant suite à différents échanges, un groupe de bénévoles s'est constitué dans le but de réaliser un chantier au profit de la commune. Au fil des discussions, l'idée de nettoyer et mettre en valeur l'ancien lavoir côté lac s'est imposée.**

N'écoutant que leur envie de se retrousser les manches, ces vaillants lauzunais et lauzunaises se sont retrouvés sur site le samedi 11 octobre, avec outils et matériels divers pour un grand nettoyage du site s'étendant du lavoir au déversoir.

Au prix de beaux efforts et d'une motivation à toute épreuve, la végétation et les abords ont été remis en état. Le déversoir du lac a retrouvé

un aspect plus net avec de nouveau des pierres apparentes et ce sont plusieurs m3 de déchets "verts" et "bruns" qui ont pu être débarrassés et rendus au broyage. Un casse-croûte en plein air a couronné ces opérations conduites dans l'ardeur et la bonne humeur.

Devant l'ampleur des dépôts de boue au fond de l'ancien lavoir, il a été décidé de faire intervenir une société de pompage, qui a finalisé cette première opération le samedi 13 décembre.

Désormais, une étude permettra de préparer un plan de restauration des maçonneries afin de remettre en valeur ce patrimoine en renforçant l'attrait du site.

Prêts à se mobiliser de nouveau, les bénévoles restent déterminés à accompagner les prochaines étapes.

Que tous soient ici félicités et remerciés pour leur engagement.



## FINANCES

### *Les chiffres de l'année*

**En cette période de clôture d'exercice à la veille de la pause des Fêtes, la situation financière de la commune s'annonce favorable.**

Après équilibre de la section d'investissement, l'excédent global attendu du budget au 31 décembre 2025 (après imputation des dernières écritures de l'année) devrait s'élever à 281 000 €

En complément des prévisions d'excédent global au 31/12/2025, une fois tenu compte des Restes à Réaliser (RAR) ce dernier devrait atteindre 395 548 €.

A ce stade, les niveaux de charges et de recettes sont identifiés et pourront peu ou prou être inscrits au Compte financier unique (CFU) nouvelle dénomination de ce qui était

jusqu'ici le Compte administratif et le Compte de Gestion. Comme chaque année, ce document devra être validé par le Service de Gestion Comptable (services fiscaux) avant d'être proposé au vote du premier conseil municipal de 2026. Une partie de l'excédent pourra être affectée à de l'autofinancement des futurs investissements, selon les choix qui seront décidés par les élus.

Enfin, la trésorerie communale est revenue à son niveau normal (au moins 3 mois de dépenses de fonctionnement) après les difficultés nées du retard de versement de subventions suite aux difficultés d'adoption du Budget de l'Etat.

## Outils numériques et bibliothèque

# UNE OFFRE CULTURELLE ENRICHIE

Dès le début du mandat (fin 2021), la commune a reçu une offre venant de la Cité des sciences de La Villette... Il s'agissait d'intégrer le réseau Micro folie, dont l'objectif est de rendre la culture accessible à tous en réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées régionaux, nationaux et internationaux et ce, gratuitement.

Dans ces nouveaux usages numériques, d'autres outils sont mis à disposition des utilisateurs après la formation requise (Fablab, imprimante 3D, brodeuse numérique, casque de réalité virtuelle). Cerise sur le gâteau, tout le matériel nécessaire à la mise en place de ce projet serait subventionné à hauteur de 80% et un référent basé à la Villette accompagnerait la commune. Après discussion, en février 2022, les élus ont décidé de répondre à l'appel à projet Microfolie enthousiasmés par l'offre culturelle qu'elle allait apporter à notre village et ses environs.

En parallèle de l'offre Microfolie, un autre sujet nous tenait également à cœur : la (re)mise en fonctionnement d'une bibliothèque, permettant ainsi d'utiliser les livres stockés dans un local de la salle des aînés. Un projet de création de médiathèque est ainsi né en août 2022.

Dans ces deux projets, deux questions communes étaient récurrentes : l'endroit où installer ces dispositifs et les personnes à même de les faire connaître au public et fonctionner.

Pour l'endroit, après avoir essayé la perte du château qui aurait été le site le plus approprié, nous travaillons en étroite collaboration avec le sous-préfet de Marmande qui soutient cette réalisation, car convaincu de l'intérêt de ce double projet.

### Un soutien effectif de l'Etat

Conscients que pour valoriser l'offre d'un tel dispositif au public et l'amener à un fonctionnement

le plus optimal possible avec des propositions régulières de spectacles, conférences, etc, nous ne pouvions nous reposer uniquement sur des bénévoles. Nous avons décidé de recruter une volontaire territoriale en administration. Ce projet a été évoqué fin 2023 et très largement soutenu par notre référente de la Villette. Aussi, une délibération votée en mars 2024 et suivie d'un dépôt de fiche de poste sur le site de l'État gérant ces missions.

Pour information, le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, afin de mettre par ex en œuvre des projets et leur gestion. Toute commune ayant recours à un VTA aura alors une aide de l'État à hauteur de 15000 euros. Celle-ci vient d'ailleurs d'être entièrement versée le 7 décembre.

### Un comité dans l'attente

Dans l'attente de cette dotation, le dossier est resté en suspens. Notre Microfolie a malgré cela proposé des animations, grâce à un comité qui s'est constitué pour la faire fonctionner. Ainsi se sont enchaînés mensuellement des spectacles de qualité, des conférences, des soirées de projection de courts métrages s'adressant aussi bien à un public novice ou amateur qu'à des scolaires (4 séances dédiées aux élèves de l'école de Lauzun).

En novembre dernier, à notre grande surprise mais aussi grande satisfaction, nous avons eu la chance de recevoir un appel de la préfecture d'Agen annonçant que notre demande avait été retenue et que 6 candidatures avaient été déposées pour notre offre, charge à la commune de sélectionner le candidat parmi ces profils intéressants. C'est ainsi que Mme Lucille Bouyssou a été retenue à l'unanimité et arrive parmi nous le mardi 6 janvier.



*Dans le cadre du financement de l'Etat, Lucille Bouyssou arrive du Puy de Dôme. Elle sera chargée de développer et coordonner le fonctionnement de la Microfolie et de la bibliothèque. Bienvenue à Lauzun*

Sa mission sera donc de donner un nouvel élan à notre musée numérique et au Fab lab (outils numériques tels qu'une imprimante 3D et une brodeuse. Chargée de la communication, des animations et des programmations, avec le soutien actif du comité Microfolie<sup>1</sup>, Lucille Bouyssou aura également pour rôle la mise en route de la bibliothèque municipale, conformément aux décisions votées en août 2025 par le conseil municipal. Cette offre est en accès gratuit et nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire dès à présent à la mairie.

En attendant, nous souhaitons une bonne installation à notre nouvelle recrue et nous réjouissons de voir notre Microfolie et notre bibliothèque assurer leur élan.

*1. Composition du comité Microfolie : Barjou Jean-Pierre, Trilles Jean-Paul, Hayer Corinne, Arnal Marie-Pierre, Hanana Habib, Lucas Christine, Brenner Daniel, Dondain Alexia, Peris Stéphane, Morénas Monique, Erdős Sylvène.*

## ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026

### Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Lauzun. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Lauzun, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

### Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

**Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.**

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

## Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 500 à 1000 habitants comme Lauzun  
→ élection de 15 conseillers municipaux

### 2 listes A et B



## HISTOIRE : JEAN FRANÇOIS, UN HOMME DROIT

*Des tranchées et des chars en 14-18 à la Résistance, le père de Claudette Salvat est aujourd'hui injustement méconnu. Un hommage lui a été rendu lors de la cérémonie du 11 novembre.*

Né le 17 avril 1880, enfant de Lauzun vivant avec ses parents rue de Saint Colomb, Jean Ferdinand François appartient à la classe 1900 et passe sous les drapeaux pour son service militaire au 7<sup>e</sup> régiment d'Infanterie le 16 novembre 1901. Il est ensuite versé à la Section des Secrétaires d'État-Major le 02 août 1902 et part aussitôt pour l'Algérie où il est affecté pendant deux ans. Il sera libéré de ses obligations militaires le 20 octobre 1904, avec Certificat de Bonne Conduite. Son parcours restera une longue succession d'engagements.

Rendu à la vie civile, il se marie un an plus tard, le 5 octobre 1905 à Saint Martin-Labouval (Lot) avec Eglantine Angèle LEGUAY, modiste, née en 1886 à Cubzac les Ponts (Gironde). Formé à la maçonnerie et au travail de la pierre comme son père, il est un père sans enfant lorsqu'éclate la Première guerre mondiale le 2 août 1914. Il est aussitôt rappelé pour rejoindre le 20<sup>e</sup> régiment d'infanterie dont les casernements ou lieux de regroupement sont proches. Il est ainsi incorporé successivement à Montauban, Marmande et Casteljalous à partir du 13 août 1914.



Parti au front le 30 de ce même mois où débutent les affrontements, le 20<sup>ème</sup> compte un effectif de 50 officiers et de 3.315 hommes de troupe. Il participe aussitôt à la bataille de la Marne, qui fixe la rapide progression des armées allemandes. Blessé le 09/09/1914 au Mesnil les Hurlus<sup>(1)</sup> Jean François est atteint d'un éclat d'obus à la jambe droite, ce qui ne l'empêche pas d'être rapidement nommé caporal le 02 décembre.

### De nombreuses décorations au Front

Dans les longs affrontements successifs de ce premier hiver de la guerre, il n'est pas épargné. Pour ses engagements au feu il est cité à l'ordre de la division pour action entre le 16 et le 28 février 1915 et reçoit la croix de guerre avec étoile d'argent.

De nouveau cité à l'ordre de l'armée pour action le 13 mars 1915, la croix de guerre avec palme lui est décernée après avoir été fait caporal fourrier le 04 mars. Blessé le 15 mai 1915 à Maison de Champagne, il est atteint de contusions multiples et victime d'un enfouissement sous la mitraille.

Rescapé de ces épreuves, il est fait Sergent le 07 juin 1915.

Dans l'adversité des différents théâtres de la guerre de tranchées qui s'enlise, il obtient de nouvelles distinctions :

- Citation à l'ordre du corps d'armée pour action du 15 mai 1916 en Champagne et sur la Butte du Mesnil avec Croix de guerre, mention étoile d'or.
- Citation à l'ordre du régiment pour action du 27 août 1916 à Verdun, Croix de guerre avec étoile de bronze.

Dix longs jours plus tard, il est de nouveau blessé le 8 septembre 1916 à la Côte aux Poivres (Verdun) avec fracture du péroné gauche par éclat d'obus.

### Un pionnier des combats de chars

Après cette longue période d'affrontements directs "d'hommes à hommes" et leurs multiples blessures, âgé de 36 ans déjà, il entre dans une autre dimension de la "Grande Guerre". Jean Ferdinand François intègre les tout premiers régiments de chars, constitués pour un nouveau type de combat, en l'occurrence lourdement motorisé. C'est le début de cette évolution de la cavalerie, qui illustre une guerre dite "moderne".

JF François passe donc au 81<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Lourde le 28 novembre 1916 puis à l'Artillerie Spéciale 298 le 1<sup>er</sup> juillet 1918. On peut dire que notre lauzunais fait ainsi partie des pionniers combattant dans les chars.

Passé au 504<sup>e</sup> RAS (renommé par la suite 504<sup>e</sup> Régiment de Chars de Combat) ses mérites lui ont valu une nouvelle Citation à l'ordre de l'armée, Croix de guerre avec palme. Cette décoration accompagnant vraisemblablement l'octroi de la Médaille Militaire par décret du 06 juillet 1919 pour action le 25 septembre 1917. La preuve de sa



*Dans sa maison à côté de l'église, Claudette Salvat conserve précieusement les titres et médailles qui illustrent les multiples engagements de son papa, Jean Ferdinand François, décédé le 27 mai 1969 à l'âge de 89 ans.*



Remise de la Légion d'honneur le 17 février 1952 au Lieutenant François (à gauche) en présence de Claudette (au centre) et son frère, Pierrot Bournol (à droite)



Une page du cahier où Jean François consignait de sa belle écriture les enseignements militaires qu'il reçut des Saint Cyriens en intégrant l'armée blindée.

participation aux premiers combats de chars.

Après l'armistice du 11 novembre 1918 son engagement ne cessera pas. Et son livret militaire témoigne de son fugace retour à la vie civile...

Appel à de nouveaux horizons, difficulté à retrouver la paix ?

Toujours est-il que Jean François signe un nouveau bail de 5 ans le 23 mai 1919, avec grade d'Adjudant le lendemain. Il est successivement affecté dans plusieurs régiments de chars jusqu'en 1924, prolongeant encore son engagement d'un an, le 07 mai 1924, puis fait Adjudant-chef le 1<sup>er</sup> octobre 1925.

### Maçon tailleur de pierre

Au terme de 15 ans de service, il est admis à faire valoir ses droits à la retraite -proportionnelle- le 31 août 1926. Il se retire enfin à Lauzun, où il est ensuite déclaré tailleur de pierre à l'occasion du recensement de 1931, habitant avec son père également maçon, rue Saint Colomb.

Toujours déclaré maçon en tant que patron désormais, à l'occasion du

recensement de 1936, il vit séparé de son épouse, qui décède à Bordeaux le 15 octobre 1941. On disait dans pareilles circonstances qu'après tant d'années de séparation, les couples désunis avaient bien le droit de "refaire leur vie". C'est ce qui s'était produit entre Jean et Alberte, qui eurent deux enfants, Pierre et Claudette Bournol, avant de se marier officiellement.

Après la Débâcle et la capitulation, puis l'Appel du 18 juin 40, les combats de l'ombre s'organisent. Jean François en est évidemment.

### Résistance et Légion d'honneur

Avec quelques sympathisants, les premiers réseaux s'organisent. Comme "les murs ont des oreilles" la discrétion s'impose. A plus de 60 ans l'ancien combattant a repris du service: "Le Père François" est dans la Résistance...

En attestent des documents qui lui confèrent son "Homologation de services pour faits de Résistance", comme faisant partie des Forces Françaises de l'Intérieur (Base Mémoire des Hommes, Service Historique de la Défense).

Et sept ans plus tard, c'est une cérémonie officielle qui lui rend hommage au monument aux morts du village, en présence de nombreuses personnalités et figures locales. Fait Chevalier de la légion d'honneur par décret du 06 novembre 1951, sa décoration lui est remise à Lauzun le 17 février 1952 par Auguste Pierre Marie Bourdonnet, lui-même ancien de "la France Libre".

Au terme de tant d'années, marqué physiquement par les séquelles de ses blessures, souvent alité dans sa demeure familiale, à la fois protecteur et exigeant, mais se "tenant toujours droit" en public, il s'éteint le 27 juillet 1969.

1. Entièrement détruit lors des intenses combats de septembre 1915, le village du Mesnil-les-Hurlus s'étendait sur 1137 hectares dont 1073 hectares de terres labourables et comptait 97 habitants au recensement de 1911.

La Butte du Mesnil, avec son système de tranchées et son tunnel de 30 mètres de profondeur, n'a pu être reconquis par les troupes françaises qu'en septembre 1918. Les ruines de l'église qui avait été édifiée au 13<sup>ème</sup> siècle ont été démolies en 1984 par le 40<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie.

## LAUZUN EN MUSIQUES

*Une première année décisive...*

Pour sa première année d'activité, 2025 fut une année de succès qui en promet d'autres...

En avril, un CONCERT LECTURES de Brigitte Fossey et de la pianiste Fanny Azzuro marqua les esprits pour cette inauguration: vif succès public et artistique 135 spectateurs.

En août, durant une semaine, l'ACADÉMIE FESTIVAL accueillit 3 concerts et 2 masterclasses de piano : Public en nombre dans la Salle Renaissance du Château: 350 personnes se sont pressées pour applaudir Claire Désert, Guillaume Coppola, Hervé Billaut et Pascal Moraguès. Le succès fut retentissant dans la presse.

En novembre, comblant la préoccupation de Lauzun en Musiques de présenter une pluralité de genres musicaux, nous avons produit le CONCERT du pianiste de jazz Pierre de Bethmann devant un public ébahi de tant de virtuosité.



### *Une suite toute naturelle...*

Lauzun en Musiques fort de cet accueil entend bien continuer à attirer des publics nouveaux autour des deux axes majeurs: favoriser la diffusion de la musique vivante, la médiation et la transmission entre les musiciens en formation et ceux confirmés par leur parcours professionnel.

Le 18 avril 2026, dans le prolongement du « Printemps des poètes », un CONCERT DÉCLAMATION de poèmes d'Arthur Rimbaud en miroir des Suites de Benjamin Britten par YAN LEVIONNOIS, violoncelliste et narrateur dans un programme : « Les Illuminations ».

Du 17 au 22 août 2026, l'ACADÉMIE FESTIVAL battra son plein au coeur de Lauzun toute une semaine durant pour accueillir CONCERTS au Château et sous la Halle et MASTERCLASSES.

Nous recevrons la grande pianiste internationale ANNE QUEFFELEC, ainsi que Gaspard DEHAENE, piano et Paul ZIENTARA, alto 3 concerts dédiés aux « Jeunes talents, en avant ». En tout, sont envisagés 7 concerts, 40 masterclasses : Un événement national.

En octobre 2026, le COR sera à l'honneur avec le retour de Fanny Azzuro et de son frère Pierre, cor solo de l'Opéra de Berlin.

Certes, ce programme est ambitieux aussi en termes financiers... d'autant que les élections municipales et inter



communautaires ne garantissent pas la reconduction des subventions allouées à l'Association en 2025. Mais Lauzun en Musiques a le vent en poupe et n'entend pas renoncer à ses ambitions devant ces incertitudes: gageons que les Élus seront à l'écoute du succès et auront à coeur de porter ces projets, ce qui contribuera au rayonnement culturel et touristique de Lauzun et de ses alentours.

**Nous vous invitons à nous rejoindre pour discuter de tout cela au cours de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra le : MERCREDI 7 JANVIER À 18 h. SALLE JULES FERRY**

Venez nombreux. Ouvert à tous. Heureux de partager vos suggestions en adhérant à l'Association.

# LES ANIMATIONS ET FESTIVITÉS

1<sup>er</sup> semestre  
2026

AVEC LA COLLABORATION DE L'OFFICE DU TOURISME - INFORMATIONS FOURNIES PAR LES ORGANISATEURS

## MARCHÉ TRADITIONNEL

Rue Eugène MAZELIÉ

**Toute l'année, le samedi matin**

+33 5 53 20 10 21

## ATELIER PURE AQUITAINE - CRÉATION DE BAUMES

1970 Route de Queyssel

**Toute l'année, les lundis, mercredis,  
vendredis et samedis**

de 16h00 à 17h30 / Sur réservation.

+33 5 24 30 10 55 / contact@pureaquitaine.fr

## CYCLOCROSS - CYCLO CLUB LAUZUNAIS

Lac de Lauzun

**Le samedi 3 janvier 2026**

+33 6 43 63 34 00 / killyane.gromer@orange.fr

## MICRO-FOLIE : NUITS DE LA LECTURE

Salle Jules Ferry - Boulevard de la Sablière

**Les vendredi 23 et samedi 24 janvier 2026 à 20h**

+33 5 53 94 10 21

## THÉ DANSANT - CYCLO CLUB LAUZUNAIS

Salle polyvalente - Chemin de la Tourasse

**Le dimanche 1<sup>er</sup> février 2026**

+33 6 43 63 34 00 / killyane.gromer@orange.fr

## THÉ DANSANT - HARMONIE

Salle polyvalente - Chemin de la Tourasse

**Le dimanche 15 février 2026**

+33 6 16 25 11 95 / monique.morenas@orange.fr

## THÉ DANSANT - COMITÉ DES FÊTES

Salle polyvalente - Chemin de la Tourasse

**Le dimanche 22 février 2026**

+33 6 78 38 74 06 / comitedesfeteslauzun@gmail.com

## MICRO-FOLIE : THÉÂTRE «LE CARNAVAL DES ANIMAUX»

Salle des Aînés - Rue Eugène Mazelié

**Le vendredi 27 février 2026**

+33 5 53 94 10 21

## REPAS DE CHASSE DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Salle polyvalente - Chemin de Tourasse

**Le dimanche 1 mars 2026**

+33 7 62 63 01 74

## LOTO DE L'APE

Salle polyvalente - Chemin de la Tourasse

**Le dimanche 8 mars 2026**

+33 6 59 65 38 81 / ape.lauzun@gmail.com

## MICRO-FOLIE : FÊTE DE LA FRANCOPHONIE

Salle Jules Ferry - Boulevard de la Sablière

**Le samedi 14 mars 2026**

+33 5 53 94 10 21

## THÉ DANSANT - CLUB LES HIRONDELLES

Salle polyvalente - Chemin de la Tourasse

**Le dimanche 15 mars 2026**

+33 6 81 82 07 36 / kalie.garciavela@orange.fr

## TENNIS : TMC HOMMES NC À 30/4

Tennis Club de Lauzun

**Le samedi 21 mars 2026**

+33 6 15 08 39 38 / +33 6 63 55 26 43

## TENNIS : TMC HOMMES 30/3 À 30/1

Tennis Club de Lauzun

**Le dimanche 22 mars 2026**

+33 6 15 08 39 38 / +33 6 63 55 26 43

## MICRO-FOLIE : FÊTE DU COURT MÉTRAGE

**Du mercredi 25 mars 2026 au lundi 30 mars 2026**

+33 5 53 94 10 21

## THÉ DANSANT D'HARMONIE

Salle polyvalente - Chemin de la Tourasse

**Le dimanche 12 avril 2026**

+33 6 16 25 11 95 / monique.morenas@orange.fr

## TENNIS : TMC DAMES NC À 30/1

Tennis Club de Lauzun

**Le samedi 18 avril 2026**

+33 6 15 08 39 38 / +33 6 63 55 26 43

## CONCERT-DÉCLAMATION DE YAN LEVIONNOIS DE LAUZUN EN MUSIQUES

SALLE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE (Salle des aînés) à 17 H 30.

**Le samedi 18 avril 2026**

+33 6 09 62 77 27 / daniel@lauzunenmusiques.fr

## MICRO-FOLIE : SPECTACLE DE DANSE «BOXE BOXE»

**Le vendredi 24 avril 2026**

+33 5 53 94 10 21

## TOURNOI JEUNES GALAXIE ROUGE ET ORANGE

Tennis Club de Lauzun

**Le samedi 25 avril 2026**

+33 6 15 08 39 38 / +33 6 63 55 26 43

## THÉ DANSANT DU COMITÉ DES FÊTES

Salle polyvalente - Chemin de la Tourasse

**Le dimanche 3 mai 2026**

+33 6 78 38 74 06 / comitedesfeteslauzun@gmail.com

## MICRO-FOLIE : NUIT DES MUSÉES

**Le samedi 16 mai 2026**

+33 5 53 94 10 21

## REPAS DU CLUB DES HIRONDELLES

Salle polyvalente - Chemin de la Tourasse

**Le vendredi 29 mai 2026**

+33 6 81 82 07 36 / kalie.garciavela@orange.fr

## REPAS QUIZ DU TENNIS CLUB DE LAUZUN

Chemin de la Tourasse

**Le samedi 30 mai 2026**

+33 6 15 08 39 38 / +33 6 63 55 26 43

## AUDITION DE L'ÉCOLE D'INITIATION DE MUSIQUE D'HARMONIE

Sous la halle - Rue Taillefer

**Le samedi 13 juin 2026**

+33 6 16 25 11 95 / monique.morenas@orange.fr

## MICRO-FOLIE : FÊTE DE LA MUSIQUE «OPÉRA LA CHAUVESOURIS»

Le dimanche 21 juin 2026

**+33 5 53 94 10 21**

## TENNIS : TOURNOI SALADE

Tennis Club de Lauzun

**Le dimanche 28 juin 2026**

+33 6 15 08 39 38 / +33 6 63 55 26 43

## TENNIS CLUB

*Le tennis club de lauzun vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année*

La saison sportive 2025/2026 a débuté traditionnellement par notre présence aux forums des associations de Lauzun et d'Eymet, le samedi 6 septembre 2025.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le jeudi 18 septembre à la salle des aînés, en présence de Danièle Dhélias, conseillère départementale, Jean-Marie Farbos, vice-président commission sport et santé de la Communauté des Communes du Pays de Lauzun, de Corinne Hayer, 2<sup>ème</sup> adjointe à la mairie de Lauzun, en charge de l'éducation et de la vie associative et de Jean-Pierre Barjou maire de Lauzun. Les membres du bureau ainsi que quelques adhérents étaient également présents. Nous les en remercions.

Les cours de l'école de tennis ont repris le mercredi 17 septembre avec 22 jeunes. Les cours sont toujours dispensés par Rémi. Comme l'an dernier, Guy-Michel et Sylvain sont également présents en soutien. Ils suivent tous deux une formation d'IFT (Initiateur Fédéral Tennis), à laquelle s'ajoute la formation de CQP-ET (Certificat de Qualification Professionnelle Educateur de Tennis) pour Sylvain. Ils pourront ainsi prendre en charge des groupes de jeunes dans le cadre de l'école de tennis.

Les cours pour les adultes avec Rémi, ont repris le mercredi 24 septembre, de 19h à 20h pour les femmes et de 20h à 21h30 pour les hommes.

D'autres entraînements sont désormais en place, depuis la saison dernière, grâce à l'engagement de Guy-Michel et de Damien qui les animent, le lundi de 18h à 20h et le vendredi de 18h à 20h.

Les rencontres amicales du dimanche soir se poursuivent cette saison, en fonction des disponibilités de chacun et de la météo. Ce sont des temps d'échanges sportifs et amicaux toujours appréciés.

Au cours de la saison dernière, plusieurs bénévoles ont suivi avec



succès des formations de Juge-arbitre : Marie-Christine et Sylvain formation JAT1 et Guy-Michel JAE1.

Sur la saison 2025-2026 d'autres formations de Juge-arbitre sont prévues : Marie-Christine et Damien formation JAT2 et Pascale JAE1.

Ces différentes formations vont nous permettre d'organiser plus facilement des tournois au sein du club.

Nous remercions vivement ces bénévoles pour leur engagement et leur présence assidue, tant auprès des jeunes qu'auprès des adultes ainsi que pour la vie et l'animation du club.

Nous remercions également les membres du bureau et les bénévoles qui répondent présents dès que nous avons besoin d'un coup de main !

### LE PROGRAMME DE LA SAISON 2025-2026

**Le dimanche 7 septembre 2025 :** Le Tournoi salade d'entrée de saison, suivi de l'auberge espagnole, ont pu se dérouler sous une météo clémente.

**Le 4 octobre 2025 :** nous avons prévu un TMC Dames (Tournoi Multi-Chances classement NC à 30/1) qui a malheureusement dû être annulé en raison de la météo. Il sera reporté ultérieurement.

**Les samedi 18 et dimanche 19 octobre 2025 :** Tournoi France/Grande-Bretagne. Comme pour le tournoi salade nous ne disposions pas de la salle polyvalente toutefois la météo favorable nous a permis le bon déroulement du tournoi et du repas du dimanche midi. La Grande-Bretagne a remporté le tournoi par le score de 13 à 6. Nous les félicitons ainsi que tous les joueurs présents qui ont concouru dans une ambiance toujours conviviale !

**Le 15 novembre 2025 :** TMC jeunes pour les 6 à 10 ans : GALAXIE Rouge et Orange

**Le 13 décembre 2025 :** TMC jeunes pour les 11 à 14 ans

**Le 21 mars 2026 :** TMC Hommes (classement NC à 30/4)

**Le 22 mars 2026 :** TMC Hommes (classement 30/3 à 30/1)

**Le 25 avril 2026 :** TMC jeunes pour les 6 à 10 ans : GALAXIE Rouge et Orange

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 14 juin 2026 :** Tournoi interne (ouvert à tous les licenciés du club). **Finale le 14 juin 2026**

Que vous soyez joueu(se)rs ou support(rices)eurs, nous comptons sur votre présence lors de ces différents événements !

Si vous souhaitez adhérer au club, il est encore temps ! Les inscriptions restent ouvertes tout au long de l'année.

tclauzun@gmail.com

DAMIEN : 06.15.08.39.38

PASCAL : 06.63.55.26.43

**Le club est présent sur TEN'UP,** l'appli incontournable des joueurs de tennis, téléchargeable sur votre téléphone, qui vous permet de visualiser nos offres et nos tarifs. Ten'up permet également aux non adhérents ainsi qu'aux personnes de passage sur la commune, de louer facilement un terrain pour jouer au tennis.



# LAUZUN ATELIERS

Les Ateliers Lauzun proposent diverses activités et nos groupes réguliers d'art, de photographie et d'écriture continuent de gagner en popularité.

Le groupe de photographie a fait l'acquisition d'un écran déroulant qui est en cours d'installation au Salle Jules Ferry, et qui sera accessible aux autres usages sur réservation auprès de la Mairie.

Nous avons récemment ajouté des cours de Tai-Chi qui ont rencontré un vif succès.

Nous organisons également de temps à autre des événements culinaires, des dégustations de bière et des soirées cinéma.

Après avoir fonctionné sans secrétaire,



je suis heureux d'annoncer que Annick Massart a pris ces fonctions.

Nous avons organisé avec succès un cours de mosaïque avec Anna Kevill, et un cours de pâtisserie très agréable avec Clément.

L'année prochaine nous espérons relancer nos activités musicales et ajouter d'autres événements artistiques. Si l'un de nos événements vous intéresse nous avons une page Facebook et un site web.

*Keith Brown, président.*

## Association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves de Lauzun continue de prospérer cette année. Nous tenions à remercier la mairie pour nous avoir permis de faire une vente aux enchères (cartes de l'ancienne école) au profit de l'école. Cette nouvelle année scolaire commence avec une vente de crêpes le samedi 8 novembre lors du marché traditionnel.

Vous pourrez également nous retrouver le dimanche 8 mars 2026 pour un loto qui permettra, nous l'espérons, aux enfants de partir en voyage scolaire.

N'hésitez pas à nous rejoindre, nous cherchons des parents bénévoles afin de pérenniser l'association et ainsi aider l'école dans ses différents projets et sorties scolaires.



## HARMONIE

### Une rentrée réussie

La deuxième semaine de septembre HARMONIE a repris les cours de Piano avec Tatiana et Virginie, de guitare avec Bernard et Roland, de flûte avec Virginie et de Batterie avec Christophe nouveau venu dans l'équipe.

Les inscriptions d'anciens élèves et de nouveaux venus a été cette année encore à

la hauteur de l'ambition de l'association, (43 élèves). Le 17 décembre 2025 un petit concert de Noël a été donné par quelques élèves malgré les ravages de la grippe qui sévit depuis début décembre, suivi d'un apéritif convivial.

Harmonie organisera en 2026 deux 'Thé Dansant' pour augmenter ses finances, et l'audition de fin d'année se fera sous la halle le samedi 13 juin à 10 h en vous espérant nombreux pour soutenir les musiciens qui se produiront.

Bonnes fêtes de Noël et de fin d'année en musique.

## CYCLO CLUB

### Des cyclistes courageux

Le 9 août, le Cyclo Club renouait avec la tradition de la course d'été au départ de Lauzun. Le circuit traditionnel débute et arrive sur la Promenade des Ducs, devant l'entrée du château. La période caniculaire nous a fait craindre un moment de devoir annuler la course dont nous avons été privés l'année passée en raison de travaux devant l'école et dans le lotissement du Parc. 91 courageux cyclistes ont quand même participé à la course, venus du Lot et Garonne mais aussi de départements voisins : Gers, Lot, Gironde Dordogne. Des vacanciers venus de Marcelle, Vincennes et Douai ont également transpiré sur les routes de Lauzun et St Colomb. Les signaleurs postés aux différents carrefours pour assurer la sécurité de tous ont également bien souffert de la chaleur pendant tout l'après-midi. Nous pouvons les en remercier. Licenciés ou non, ces bénévoles sont indispensables à l'organisation des courses. Qu'ils en soient remerciés.

Par chance tout s'est bien passé. Jean Pierre Barjou et Danièle Dhélias ont pu remettre leurs prix aux 5 premiers de chaque catégorie.

Une leçon à retenir cependant : en août 2026 nous organiserons cette course le matin plutôt que l'après-midi afin



d'éviter de faire prendre des risques aux uns et aux autres pendant les heures estivales les plus chaudes.

Le vendredi 26 septembre, l'Assemblée Générale annuelle permettait de présenter les bilans d'activités et financier très positifs pour l'exercice 24/25 : 15 licenciés dont 3 en compétition, organisation réussie pour 4 courses, des finances saines grâce aux diverses activités et sponsors. Nous pouvons également en remercier la Communauté de Communes qui a accordé une subvention de 1 000 € pour l'organisation des courses de St Colomb et Lauzun. Cette AG était également l'occasion pour Jean Pierre Barjou, Maire, de nous rappeler que l'aide apportée par la commune à la reprise du club nous engageait à proposer aux enfants et jeunes des

activités d'initiation au cyclo et VTT.

Nous en avons bien sûr tenu compte et organisé une première animation le samedi 25 octobre. 4 enfants et 6 adultes étaient présents. Ils ont vraiment apprécié les exercices prévus par Michel Barjou qui retrouvait là ses réflexes professionnels.

L'année 2025 se terminait avec le vide grenier du 12 octobre et le thé dansant du 9 novembre. Deux animations réussies qui permettent de financer les licences dont le nombre augmente encore. Pour la saison 2025/2026, nous avons à ce jour enregistré 25 licenciés dont 4 compétiteurs et un animateur.

A noter que nos efforts pour redynamiser ce club ont été récompensés par l'UFOLEP qui nous a remis un trophée lors de la réunion de programmation cyclo sport 25/26.

#### Au programme :

- Des animations/initiations lors de chaque petites vacances scolaires (la prochaine le samedi 20 décembre - les vélos sont fournis si besoin)
- Cyclo cross au lac le samedi 3 janvier
- Thé dansant le dimanche 1<sup>er</sup> février
- Course à Serres et Montguyard dimanche 22 février
- Course à St Colomb de Lauzun dimanche 3 mai
- Course à Lauzun samedi matin 8 août.

Nos cyclo touristes poursuivent également les sorties plus ou moins régulières au départ de Lauzun ou Miramont. Nous pensons également organiser une sortie cyclo/culinaire en famille comme nous l'avons fait en juin dernier.

En cette fin d'année nous préparons le calendrier 2026. Nous espérons que vous lui ferez aussi bon accueil que nos fidèles sponsors que nous remercions ici chaleureusement.

Pour tout renseignement :  
Jean Pierre GAY 06 43 63 34 00  
Gilles PROUZET 06 15 10 71 18



# AÎNÉS RURAUX

## Quelques nouvelles du Club « Les Hirondelles »

Une année s'achève avec ses joies ses peines et ses soucis, mais en se serrant les coudes nous supporterons tous ces tracasseries d'où l'important de se retrouver au club pour passer et partager les bons moments.

Le lundi après midi avec la belote et les jeux de sociétés, la danse le lundi soir à 17h et la gym douce tous les mardis après midi à 14h30.

Courant 2025 nous avons organisé 3 thés dansants, un loto public, une sortie au bassin des lumières et bien sur 2 petits lotos tous les mois et 2 repas.

La dernière manifestation de l'année est la vente de crêpes au profit du Téléthon. Résultat : 391 euros de vente de crêpes plus un chèque de 100 euros de la part du club Les Hirondelles, que nous avons reversé à l'association.

Pour 2026 nous prévoyons toujours les 2 petits lotos adhérents par mois sauf juillet et août mais les jeux de sociétés sont toujours maintenus le lundi.

3 Thé Dansants, 1 Loto public, le 1<sup>er</sup> mai Omelette à l'Aillet, repas de printemps le 29 mai, et une sortie mai ou juin (date à définir), le repas d'automne le 23 octobre et le vendredi 11 décembre



vente carte d'adhésions pour l'année 2027 plus goûter.

À VOUS TOUS LE CLUB VOUS SOUHAITE DES BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET NOUS NOUS RETROUVERONS LE JEUDI 8 JANVIER 2026

La Présidente Kalie Garcia

# SAPEURS-POMPIERS



En cette fin d'année 2025, Je tiens à remercier tous les sapeurs-pompiers de Lauzun pour leur engagement. Grâce à eux, les opérations de secours peuvent être assurées au bénéfice de la population, des biens et de l'environnement. Sans oublier de remercier leurs familles, femmes et enfants qui, au quotidien voient partir leurs proches pour porter secours.

Le centre de secours de Lauzun compte dans ses rangs 12 pompiers 9 hommes et 3 femmes, Mais cela ne suffit pas ! Nous devons continuer à gonfler nos rangs en recrutant et en continuant à nous former pour augmenter les compétences du centre.

Le nombre d'interventions a progressé de 30 % en 2025, les sapeurs pompiers du centre de Lauzun ont fourni 29 633 heures de disponibilités afin d'assurer le départ de nos véhicules et ont passés 782 heures en intervention. Sans compter les heures de manœuvre, les heures de présence au centre pour réaliser diverses tâches. Cela témoigne de l'engagement de nos pompiers pour le centre de Lauzun. Le nombre d'interventions est en constante augmentation, nous avons de besoin de voir nos rangs s'étoffer alors si vous habitez ou travaillez à moins de 10 minutes de la caserne, vous êtes artisan, employé, étudiant, au foyer, homme, femme... N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la caserne le dimanche matin ou laissez-nous vos coordonnées dans la boîte aux lettres du centre.

En vous souhaitant santé et bonheur.

## Don du Sang

Collectes de sang à Miramont de Guyenne :

**lundi 9 février, lundi 18 mai, lundi 20 juillet, lundi 19 octobre, lundi 14 décembre**

de 8h30 à 12h30 - salle Victor Hugo (avec ou sans rendez-vous)

pour prendre RDV :

**mon-rdv-dondesand.fr**

Merci par avance MR ERBANI Emile président de l'amicale des donneurs de sang bénévoles du miramontais.

Adjudant Montagne  
Damien  
Chef de Centre de Lauzun  
06,34,67,40,89  
CIS Lauzun  
Chemin de la Tourrasse  
47410 Lauzun

## Régine notre doyenne centenaire

Toujours pimpante, nous pouvons souvent croiser Mme Berger, fidèle du club des Hironnelles et régulièrement présente lors de repas collectifs, comme celui des plus de 65 ans à la salle polyvalente... Un âge qui semble glisser sur elle, qui vient de marquer son centenaire, le 18 décembre dernier.

Entourée de sa fille cadette Christiane et de son fils Christian -leur sœur aînée Jeanine, vivant à Toulouse, se déplace moins facilement- Régine Berger -née Belléard- a donc fêté sa centième année à la table familiale en toute simplicité et avec son égale bonne humeur. Née le 18 décembre 1925, mariée à 20 ans comme en témoigne la photo du salon, prise devant les marches du château, aînée de sept enfants, elle conserve une mémoire intacte et fait l'admiration de tous.

Au nom de la commune, le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint lui ont remis un bouquet et des friandises en lui souhaitant de garder encore longtemps une aussi belle allure.



Notre centenaire avec deux de ses enfants

## Ils se sont dit oui :



Teresa et Trevor



Ophélie et Hugo



Solange et Christian

## Carnet noir

Ancien secrétaire de mairie dans les années 70-80, Jacques Piccolo s'est éteint à Miramont de Guyenne où il a toujours habité. Ses obsèques se sont déroulées le mercredi 17 décembre et la commune de Lauzun a remis une gerbe en hommage à son dévouement professionnel.

### DÉCÈS

LECLERC Suzanne, veuve de André RAVIX, le 06/08/2025

LAGORCE Ginette, veuve de Jean-Pierre MONTAGNE, le 29/08/2025

### NAISSANCES

BOUCHER LAGRANGE Soléa, née le 24/07/2025

BOUCHER LAGRANGE Lucia, née le 24/07/2025

ZIEGLER DUMINIL Ava Léa Alissa née le 28/07/2025

### MARIAGE

LAMBERT Teresa et BONE Trevor, le 09/09/2025

VIDAL Ophélie et RAGUET Hugo, le 20/09/2025

LESCOMBE Solange et FAUGUEROLLES Eric, le 03/10/2025

LAFaurie Christine et PORROT Christophe, le 25/10/2025

### PACS

MONNEY Gilbert et COAT Donatienne, le 28/01/2025

LAGRANGE Adeline et BOUCHER Jennifer le 28/01/2025

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL • 7 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. BARJOU Jean-Pierre, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCATION DU 31 JUILLET 2025

**PRÉSENTS (conseillers) :** BARJOU Jean-Pierre TRILLES Jean-Paul, HAYER Corinne, LATASTE Patrick MONTAGNE Jean-Claude, ARNAL Marie-Pierre, LUCAS Christine, HANANA Habib

**ABSENTS EXCUSÉS :** DE BRUYCKER Tina, MARBOUTIN Stéphane, MONJALET Stéphanie

**ABSENTS :** CHÉROUX Évelyne, LAIRIE Marc, VEYS Linda

**PROCURATION :** DE BRUYCKER Tina donne procuration à ARNAL Marie-Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** TRILLES Jean-Paul

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (SÉANCE DU 12/06/2025)

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

**Délibération n°26 : Echange chemin rural Bois de Méric et Bois de Lauquette :**

M. le Maire fait part de l'ancienneté de ce dossier qui pour différentes raisons était resté en l'état. Il rappelle qu'il s'agit d'une demande conjointe de M. et Mme Guzy d'une part et de M. Pontreau Eric d'autre part, pour un échange de chemin rural sur le secteur du lieudit bois de Méric et Bois de Lauquette. M. et Mme Guzy ont souhaité que le chemin rural qui traverse leur jardin soit déplacé à l'extérieur de leur propriété.

M. Pontreau a proposé d'échanger une bande de chemin rural en bordure de ses champs contre la suppression du chemin rural qui traverse la parcelle de M. et Mme Guzy. Les demandeurs devant supporter tous les frais liés à cette transaction (géomètre, notaire...).

Le plan cadastral des lieux est présenté au Conseil Municipal.

Il en résulte que M. et Mme Guzy récupéreraient 558 m<sup>2</sup> de chemin rural de Bois de Lauquette pour unifier leurs parcelles ; M. Pontreau récupérerait 1 597 m<sup>2</sup> de chemin rural du Bois de Méric et céderait à la commune 806 m<sup>2</sup> de terres agricoles pour déplacer le chemin rural du Bois de Lauquette.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité de :

- Donner son accord de principe,
- Autoriser M. le Maire à faire procéder à l'enquête publique préalable obligatoire pour ce type d'opération foncière, et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

**Délibération n°27 : Echange parcelle H 1141 pour création du parking cimetière de Queyssel :**

M. le Maire rappelle la division parcellaire accordée par M. Pontreau Eric à la commune, afin de créer un parking au cimetière de Queyssel en échange du chemin rural de Bois de Méric. Le plan cadastral des lieux est présenté au Conseil Municipal.

La Parcelle H 250 d'une superficie de 1547 m<sup>2</sup>, serait divisée afin que M. Pontreau Eric cède à la commune une nouvelle parcelle H 1141 d'une superficie de 303 m<sup>2</sup> pour la création du dit parking. Les frais de notaire seront à la charge de M. Eric Pontreau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet de don de M. Pontreau Eric d'une partie de sa parcelle H 250 à la commune et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

**Délibération n°28 : Convention avec le Conseil Départemental :**

M. le Maire propose de passer avec le Conseil départemental une convention de « Point lecture » afin de bénéficier du soutien de la Médiathèque départementale de Lot-et-Garonne dans le cadre

du réseau des bibliothèques de Lot-et-Garonne. Afin de créer ce « Point Lecture », la commune s'engage à ce que l'adhésion soit gratuite pour les usagers ; faire gérer la bibliothèque par des salariés et bénévoles qualifiés ayant suivi la formation dispensée par la Médiathèque Départementale ; ouvrir le « Point Lecture » au public 4h/semaine, à raison de 2x2h/sem ; provisionner un budget de 400 € pour l'acquisition d'ouvrages ; favoriser l'accueil des scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la convention de « Point lecture » passée entre le Conseil départemental et la Commune et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- Autoriser M. le Maire à signer au nom de la Commune la présente convention établie pour une durée d'un an avec effet du 01/07/2025 et renouvelable par tacite reconduction.

**Délibération n°29 : Adhésion à l'offre numérique de la Médiathèque Départementale 47 :**

M. le Maire informe le conseil municipal que l'accès aux ressources numériques de la médiathèque départementale de Lot-et-Garonne est conditionné à l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué par le Conseil Départemental et ayant pour vocation à acheter un service de ressources numériques pouvant évoluer en fonction des besoins des membres.

Le coût d'adhésion pour la commune est de 150 €/an.

Cette adhésion permettra aux usagers inscrits à la bibliothèque de Lauzun d'avoir accès gratuitement à cette plateforme numérique proposant la presse quotidienne, un catalogue de film, de musique, de partition, de livre audio ou numérique, de formation, BD, Mangas, offre jeunesse, jeux vidéo et bien d'autre encore.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat d'un « bouquet de ressources numériques » dont la coordination est assurée par le Conseil Départemental.
- Autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

**Délibération n°30 : Subvention asso souvenir Français :**

M. le Maire passe la parole à Mme Hayer. Cette dernière présente la demande de subvention de l'association Le Souvenir Français, représentée par M. Christian Mémoire.

Ses bénévoles travaillent à restaurer les tombes des soldats morts pour la France. Il y en a 1 au cimetière de St Nazaire et 3 au cimetière de Lauzun. La restauration d'une tombe coûte en moyenne 350 € selon la tombe et son état de dégradation (matériel et fourniture uniquement, la main d'œuvre étant assurée par les bénévoles).

Ils interviennent aussi à l'occasion des cérémonies commémoratives (ils étaient d'ailleurs présents à la cérémonie du 8 mai à Lauzun) ils promeuvent la transmission à destination des scolaires via des visites de musée, des voyages mémoriels. Enfin, ils peuvent aussi mettre à disposition des expositions clé en main via leur comité national pour le 11 Novembre 2025 par exemple.

Après échange avec M. Mémoire, une subvention annuelle de 100 € leur conviendrait parfaitement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'attribuer une subvention annuelle de 100 € à l'association Le Souvenir Français.

**Délibération n°31 : Fixation loyer horaire salle Jules Ferry pour prestation payante par autoentrepreneur ou association :**

Mme Hayer présente le projet de nouvelle tarification de la salle Jules Ferry. A savoir la mise

en place d'un tarif horaire pour les prestataires professionnels qui y mènerait une activité lucrative de loisirs. Le tarif de 10 € de l'heure est proposé, avec un supplément de 5 € en cas d'utilisation de la climatisation et/ou du chauffage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette nouvelle tarification.

**Délibération n°32 : Décision modificative du budget n°1 :**

Suite à différents projets d'investissement décidés au cours du dernier trimestre, il convient de prendre une décision modificative du budget afin de les inscrire au budget et d'en tenir compte pour les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de modification budgétaire ci-dessous détaillée :

Exercice 2025 Investissement	DÉPENSES
62 - 2132 : Etude devenir ruine rue Taillefer	6 300 €
62 - 2132 : Relevé topographique du 6 rue E. Mazelié	5 200 €
62 - 2132 : Travaux immeuble 25 rue E. Mazelié	-6 500 €
57 - 2131 : Travaux local Chasseur	-5 000 €
TOTAL	0.00 €

**Questions diverses :**

M. le Maire informe les élus :

a- Projet musée/médiathèque/Micro Folie : Il présente l'étude, réalisée à la demande du Sous-Préfet, qui reste à retravailler par le cabinet Syllab, suite aux observations du comité de pilotage. Le résultat est attendu fin septembre.

b- Le projet agrivoltaïque route de St Macaire a été revu (18 hectares au lieu de 22) plus en recul de la route et clôturé avec un passage pour la faune sauvage qui serait aménagé. Une réunion publique pour présenter le projet est organisée le mercredi 27/08 de 17h à 19h30 à la salle Jules Ferry. Un courrier d'information a été adressé par la mairie aux pétitionnaires qui s'opposent à ce projet.

c- Parallèlement, l'enquête publique concernant le projet agrivoltaïque au lieudit Marais se termine le 08/08/2025 à 12h, et des observations ont été apposées sur le registre d'enquête.

d- Le Crédit Agricole de Lauzun, après avoir réduit ses heures d'ouverture au public, a à nouveau supprimé des services. Aujourd'hui, les commerçants, ainsi que les associations, se trouvent obligés d'aller à Miramont pour les dépôts d'espèces, ce qui engendre des coûts supplémentaires et du temps perdu. M. le Maire a enregistré plusieurs plaintes et critiques d'usagers. Il déplore que le Crédit Agricole n'ait pas pris la peine d'avertir la municipalité de ces nouvelles suppressions de services et souhaite prendre une motion adressée à la direction du Crédit Agricole ainsi qu'aux administrateurs, au nom des commerçants, des associations et de l'action municipale en faveur de la dynamisation du tissu économique contre ces nouvelles suppressions de services qui, à terme, travaillent à la fermeture déguisée de cette agence. Dans la même problématique, le Gamm Vert, sis à St Colomb de Lauzun, va fermer définitivement au 30/09/2025. Les employés seront mutés à St Pardoux Isaac et Castillonnes. M. le Maire va rencontrer M. le Maire de St Colomb de Lauzun, afin d'engager une action commune pour le maintien de cette activité économique importante pour notre territoire et ses habitants.

e- Local des chasseurs : Les élus ont présenté le projet de réaménagement et agrandissement à

l'occasion de l'AG des Chasseurs. Ces derniers ont bien accueilli le projet, ils souhaitent juste voir ajouter un auvent pour s'abriter en cas de pluie à l'occasion des battues. Ce projet reste en attente de finalisation par l'architecte mandaté. Afin d'optimiser les coûts, la chambre froide sera démenagée par les soins des chasseurs qui souhaitent que les travaux soient finis pour février 2026. RDV en septembre pour le point financier de ce projet.

f- M. le Maire a reçu l'expert d'assurance Groupama concernant l'état des lieux du mur mitoyen mairie/immeuble de M Bousquié. Suite à la démolition de l'immeuble 4 rue Marcel Hervé, des traces d'humidité ont été relevées sur les murs intérieurs de la mairie, un suivi photo sera mis en place par les services de la mairie afin d'en surveiller l'évolution. De même, l'expert a relevé que le niveau de finition du mur mis à nu n'est pas satisfaisant, la commune va donc engager un recours en contentieux pour que le

permis de construire soit respecté et exécuté.

g- Câbles électriques qui pendent en façade : M. le Maire a rencontré ENEDIS afin de faire cesser ces désordres. Deux propriétaires privés (rue Marcel Hervé et rue Eugène Mazelié) vont être mis en demeure de faire la demande de raccrochage du câble auprès d'ENEDIS, sinon les travaux seront demandés par la commune à la charge des propriétaires. Un autre câble rue Marcel Hervé fait l'objet d'une demande d'enfouissement par la commune. Les devis sont en cours.

h- Reprise de concessions cimetières : Le constat d'état d'abandon a bien été effectué les 30 et 31 juillet 2025. Les listes des tombes repérées avec les plans signalant leur emplacement seront affichées à l'entrée de chaque cimetière fin août. Une communication sera aussi effectuée dans la presse afin que les propriétaires, ou leurs ayants droits, soient informés de cette démarche et se

manifestent auprès du secrétariat de la mairie.

i- Rappel sur les animations à venir : Concert en plein air de l'orchestre d'harmonie Les Enfants de la Côte le 08/08 à 20h30 place Boussion ; la course cycliste samedi ap-midi, les Gasconnades dimanche et le Festival Lauzun Musiques les 12, 14 et 18/08/2025.

j- Chantier bénévole et citoyen : L'association Les Amis du Patrimoine tiendra un stand à l'occasion du forum des associations pour recruter des bénévoles. M. Trilles va demander à Mme De Bruycker de traduire l'article du Lauzunais en anglais pour diffusion sur les réseaux sociaux.

k- Demande subvention exceptionnelle 30 ans L'Arc D'Agnac : les élus décident d'attribuer un lot ou une subvention d'une valeur max de 50 €.

*L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 23h30. Les délibérations prises ce jour portent les n° 26/2025 à n° 32/2025.*

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL • 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. BARJOU Jean-Pierre, Maire, en séance ordinaire.

### CONVOCATION DU 16 SEPTEMBRE 2025

#### PRESENTS (conseillers):

BARJOU Jean-Pierre, TRILLES Jean-Paul HAYER Corinne, LATASTE Patrick, MONTAGNE Jean-Claude MARBOUTIN Stéphane, DE BRUYCKER Tina, ARNAL Marie-Pierre, LUCAS Christine, MONJALET Stéphanie, HANANA Habib

ABSENTS : CHÉROUX Évelyne, LAIRIE Marc, VEYS Linda

SECRETAIRE DE SEANCE: HAYER Corinne

#### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (SÉANCE DU 07/08/2025)

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

#### ADJONCTION DE DELIBERATION

- Participation financière à l'acquisition d'un WISC-V pour le RASED
- Approbation ou opposition au SCoT

#### REPORT DE DELIBERATION

- Vente parcelle AB 155, sise 10 rue Taillefer

#### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

#### Délibération n°33 : Renommer les rue Tournante/rue de l'Eglise :

M. le Maire informe les élus qu'il y a des dysfonctionnements/confusions entre le cadastre et les moteurs de recherche GPS concernant l'appellation des rues Tournante et de l'Eglise.

En effet, c'est une seule et même rue qui est numérotée du n°1 au n°7 sous la dénomination rue Tournante depuis la rue E. Mazelié jusqu'à la place Boussion, puis du n°9 au n°15 sous la dénomination rue de l'Eglise depuis la place Boussion vers la rue Pissebaque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De renommer les rues de l'Eglise et Tournante en rue Tournante uniquement, la numérotation actuelle sera conservée.
- D'Autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

#### Délibération n°34 : Vente parcelle D 520, sise 21 impasse de la Sablière :

M. le Maire présente au conseil la proposition de vente de la parcelle sise 21 impasse de la Sablière, acheter 20 000 € par la commune en 2012. Les

acheteurs sont des futurs retraités très attirés par notre village et voulant s'y installer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la vente de la parcelle D 520 de 1090 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, sise 21 impasse de la Sablière, au prix de 20 000 €, ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### Délibération n°35 : Versement soldes subvention Lauzun en Musiques :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la demande de solde de subvention de l'association Lauzun en Musiques accompagné du bilan des concerts du 19/04 et des 12, 14 et 18/08, ainsi que du projet de concert du 22/11.

M. Hanana est très élogieux à propos de la création de cette association qui permet à la commune d'avoir un rayonnement dépassant largement les limites du Pays de Lauzun. Il souligne la qualité des programmes proposés et le public au RDV, Mmes Hayer et De Bruycker confirment et rappellent l'engagement pris auprès de cette nouvelle association.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de verser le solde de la subvention attribuée par délibération du 11/04/2025 pour le lancement de cette association et de l'Académie Festival.

- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### Délibération n°36 : Révision loyer Le Carreyrou :

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu la demande de M. Lefebvre pour louer également l'étage. Il souhaiterait réaliser des travaux légers de sorte à pouvoir ouvrir une deuxième salle de restauration à l'étage ultérieurement.

Afin de soutenir ce commerçant, M. le Maire propose d'accéder à sa requête sous certaines conditions : la commune aura un droit de regard sur les travaux envisagés, qui devront être réalisés par des artisans qualifiés avec facture garantissant un recours si nécessaire.

Pour mémoire, actuellement il paye 350 € de loyer mensuel depuis le 01/01/2025, à compter du 01/01/2026 le loyer passe à 400 € pour finir au 01/01/2027 à 450 €/mensuel juste pour le RDC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de répondre favorablement à la demande de M. Lefebvre,
- de fixer le montant du loyer pour l'étage à 150 € la première année, puis 200 € à partir du 01/10/2026,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents

se rapportant à cette affaire.

#### Délibération n°37 : Participation financière à l'acquisition d'un WISC-V pour le RASED :

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de la mairie de Miramont-de-Guyenne.

Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en difficultés (RASED) joue un rôle important dans la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et élever le niveau général des élèves. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires accompagnent les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. C'est dans cet objectif que l'Education Nationale sollicite une dotation en WISC-V pour la rentrée 2025. Cette mallette, qui contient les manuels, livrets de stimuli, différents cahiers, grilles de correction et test pour enfants, permettra une meilleure prise en charge des enfants et une réponse mieux adaptée à leurs besoins spécifiques

Considérant le projet d'achat de la mallette WISC V au prix de 2 267,94 € porté par la commune de Miramont-de-Guyenne avec contribution des communes participantes du RASED,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la participation de la commune de Lauzun à la commande du WISC V, dont la quote-part s'élève à 133 € selon le tableau transmis par l'inspection académique, ainsi que d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'effectuer le versement de cette participation à la commune de Miramont-de-Guyenne, chargée de centraliser les fonds et de régler le montant global de l'acquisition,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

#### Délibération n°38 : Approbation ou opposition au SCoT :

M. le Maire rappelle aux élus qu'ils ont été destinataires du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne dans le cadre de la démarche de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA). Il convient que le conseil municipal émette un avis motivé avant le 21/10/2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve avec 8 voix pour et 3 abstentions (Mme Hayer, M. Lataste et Mme Monjalet) le projet de SCoT du territoire de Val de Garonne Guyenne Gascogne.

#### Questions diverses :

M. le Maire informe les élus :

- a- Qu'il a reçu les remerciements de « Les Enfants

de la Côte » pour l'accueil qui leur a été réservé à l'occasion du concert du 08/08/25 derrière l'église (environ 350 personnes) avec le soutien logistique de la chorale Harmonie qui est salué par M. le Maire. Parallèlement il tient aussi à féliciter les bénévoles de l'association Lauzun en Musiques pour les 3 concerts d'août (environ 450 personnes), ainsi que les bénévoles du Comité des Fêtes pour l'ensemble des festivités estivales qu'ils ont porté malgré la météo (orage, canicule).

b- Repas annuel offert aux personnes âgées de + de 65 ans et inscrites sur les listes électorales ou en mairie : RDV le samedi 29 novembre 2025 à la salle polyvalente,

c- Enquête publique Bois de Méric et Bois de Lauquette du 02/09 au 30/09/2025, avec une permanence du Commissaire Enquêteur le mardi 30/09 de 10h à 12h,

d- Suite Gamm Vert : La pétition des usagers a réuni plus de 800 signatures. La manifestation du 13/09/25 a permis le rassemblement d'élus et d'usagers, ainsi que d'ouvrir le dialogue avec les dirigeants de Gamm Vert qui sont venus à la rencontre des manifestants. Les élus de Lauzun et St Colomb de Lauzun se sont rencontrés afin de définir une stratégie et ont obtenu le ralentissement de la procédure de fermeture du magasin de St Colomb. Une nouvelle rencontre est prévue avec les dirigeants de Gamm Vert le 01/10/2025, afin de travailler les hypothèses alternatives pour une poursuite de l'activité commerciale.

e- Suite Crédit Agricole : M. le Maire a reçu un

courrier du Service Ecoute Client du Crédit Agricole qui remercie la commune pour cette motion et reconnaît le manque de communication. La Banque précise que ces nouvelles mesures n'impactent que « 5 à 10 clients qui ont été prévenu personnellement, et qui par ailleurs se sont très bien adaptés à cette nouvelle contrainte ». Les élus soulignent malgré tout la perte de temps et d'argent supplémentaire en contraignant les usagers à se rendre à Miramont. Il apparaît aussi que les associations sont concernées et qu'il convient de vérifier avec les commerçants leur niveau d'acceptation. Le Maire est chargé de poursuivre les démarches avec la Banque.

f- Effectifs école 72 élèves dont 6 TPS, M. le Maire insiste sur la nécessité de faire venir des familles à Lauzun, et d'inciter des familles à inscrire leurs enfants à l'école de Lauzun afin de garantir sa pérennité dans le temps.

g- Info projet agrivoltaïque lieudit Marais : l'enquête publique s'est achevée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable,

h- Info sur le projet agrivoltaïque route de St Macaire : une réunion publique organisée et animée par l'entreprise Samsolar, co-porteur du projet, s'est tenue le 27/08/25 à la salle Jules Ferry. M. Lataste y a représenté la Mairie pour information. Des échanges ont eu lieu avec les opposants au projet. Ces derniers ont, à l'issue de cette réunion, adressé un courrier à la mairie de Lauzun soulignant leur souhait de voir la commune émettre un avis défavorable sur ce projet. Les élus suivent ce dossier avec attention et réserve, en

attendant la sollicitation des personnes publiques compétentes et la finalisation du projet avant de se prononcer.

i- Etat de catastrophe naturelle : la commune va déposer une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle au titre « Sécheresse, retrait/gonflement des sols ». Toute personne ayant constaté des fissures sur ses bâtiments doit venir s'inscrire en mairie afin d'être tenu informé de l'évolution de la démarche,

j- Réflexion Agence Postale Communale : M. le Maire rappelle que Habytalis a émis le souhait de récupérer l'intégralité du RDC des 5 et 7 rue Marcel Hervé afin d'y créer un logement PMR. Cela engendre le déménagement définitif de l'Agence Postale Communale. Il est proposé aux élus de l'intégrer au secrétariat de la mairie afin de créer un pôle administratif de services publics. Les élus sont favorables. Après quelques travaux d'aménagement, ce regroupement se ferait en janvier 2026. Une réunion préparatoire avec La Poste sera tenue prochainement.

k- Chantier bénévole et citoyen : 1ère réunion le 24/09/25 salle des Aînés. Ce projet conduit par M Trilles et Mme Hayer concerne le déversoir du lac et l'ancien Lavoir qui seront nettoyés. 20 bénévoles inscrits.

*L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 23h00.*

*Les délibérations prises ce jour portent les n° 33/2025 à n° 38/2025.*

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL • 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. BARJOU Jean-Pierre, Maire, en séance ordinaire.

### CONVOCATION DU 10 OCTOBRE 2025

**PRÉSENTS (conseillers) :** BARJOU Jean-Pierre, TRILLES Jean-Paul, HAYER Corinne, LATASTE Patrick, MONTAGNE Jean-Claude, DE BRUYCKER Tina, ARNAL Marie-Pierre, LUCAS Christine, MONJALET Stéphanie, HANANA Habib

**ABSENTS EXCUSÉS :** MARBOUTIN Stéphane

**ABSENTS :** CHÉROUX Évelyne, LAIRIE Marc, VEYS Linda

**PROCURATION :** M. MARBOUTIN donne procuration à M. TRILLES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** MONJALET Stéphanie

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (SÉANCE DU 23/09/2025)

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### REPORT DE DELIBERATION

M. le Maire informe les élus qu'à ce jour il est en attente de la deuxième offre pour la parcelle AB 302, et en attente de l'offre définitive pour la parcelle AB 284, il propose donc aux membres de l'assemblée le report de ces deux délibérations :

- Vente parcelle AB 302, sise 7 rue Eugène Mazélié
- Vente parcelle AB 284, 25 rue Eugène Mazélié

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

#### **Délibération n°39: Vente parcelle AB 440, 18 rue Eugène Mazélié :**

M. le Maire présente au conseil la proposition de vente de la parcelle sise 18 rue Eugène Mazélié, cadastrée AB 440a d'une superficie

totale de 234 m<sup>2</sup>. En effet, M. Jalet ne souhaite plus acquérir l'immeuble, ce qui permet de le remettre en vente. M. le Maire rappelle aux élus qu'une division parcellaire a été opérée par le cabinet Géomètres SELARL Monthus-Voirin afin de permettre le rétablissement du chemin piéton reliant le boulevard de la Sablière à la rue Eugène Mazélié.

Le Conseil Municipal doit décider d'approuver la vente de la parcelle AB 440a d'une superficie de 234 m<sup>2</sup> correspondant à l'immeuble de la boucherie et de l'espace de cours arrière moins la partie dédiée au rétablissement du chemin piéton, soit la parcelle AB 440b de 37 m<sup>2</sup> conservée par la commune, ainsi qu'autoriser M. le Maire à engager des négociations quant au prix de vente de la parcelle AB 440a.

#### **Délibération n°40 : Modification des statuts de TE47 :**

M. le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat de communes Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

TE 47 exerce également diverses compétences optionnelles comme la distribution publique de gaz, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des infrastructures sportives, les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de charge pour véhicules électriques ainsi que des activités connexes à chaque compétence.

Le Président de TE 47 a notifié, à chaque commune membre, la délibération du Comité Syndical de TE 47 en date du 22 septembre 2025 portant sur

une nouvelle proposition de modification de ses statuts.

Au vu des demandes existantes, des enjeux actuels et des enjeux auxquels il faudra répondre prochainement, les membres du Comité Syndical de TE 47 ont décidé de soumettre à ses communes membres la prise de nouvelles compétences par le Syndicat :

- la compétence IRVAE (Infrastructures de Recharge de Vélo à Assistance Electrique), pour développer l'installation de bornes nécessaires à la mobilité douce en Lot-et-Garonne, comme le Syndicat l'a impulsé pour les Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques ;

- la compétence gaz hors gaz méthane et gaz propane (CO<sub>2</sub>, hydrogène, ...) : Plusieurs projets étant à l'étude afin de récupérer le bio CO<sub>2</sub> généré à l'occasion d'opérations de méthanisation et de permettre son acheminement, puis son utilisation par des utilisateurs industriels ou des serristes, TE 47 pourrait développer les réseaux de distribution des gaz renouvelables émergents, tels que le bio CO<sub>2</sub> et l'hydrogène, distribuer et commercialiser cette énergie pour répondre à un intérêt public local.

Il conviendrait également d'apporter une modification sur la représentation des communes urbaines, en précisant qu'à minima, chaque commune disposera d'au moins un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces modifications dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce

sur la modification statutaire proposée et entérinée par TE47.

Vu les articles L.5211-20 et L.5212-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :  
- APPROUVER la modification proposée des statuts de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne ;  
- PRÉCISER que la présente délibération sera notifiée au Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

### **Délibération n°41 : Avis projet agrivoltaïque route de St Macaire :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis de principe sur le projet agrivoltaïque envisagé route de St Macaire. Il rappelle qu'à ce jour aucun dossier n'a été déposé en mairie et que la commune n'a pas été sollicitée par les entités publiques instruisant ce type de dossier pour émettre un avis officiel.

Cependant, il souligne une forte mobilisation des propriétaires riverains opposés à ce projet et demandant instamment au Conseil Municipal de se positionner. A cet effet, M. le Maire donne lecture au conseil du dernier courriel reçu de ce collectif en date du 08/10/25, ainsi que de la réponse qu'il leur a adressée. Le Conseil municipal a été saisi à trois reprises par le collectif de riverains.

Les élus sont profondément choqués des accusations diffamantes portées par ce courriel à l'encontre du conseil. Certains soulignent ressentir une pression quant à la prise de position, qui pourrait leur être reprochée par le porteur de projet ou des tiers. Il reste nécessaire de faire preuve d'impartialité et d'étudier aussi bien les besoins et attentes du porteur de projet que celles des riverains concernés. Il n'est également pas question que le Conseil s'exprime en dehors d'un cadre légal, en dépit de l'intérêt général et pour satisfaire des intérêts personnels.

Enfin, M. le Maire tient à rappeler qu'il n'y a pas d'intérêt caché pour la commune contrairement aux allégations du collectif de riverains.

Le Conseil Municipal retient qu'à ce stade du projet il n'a pas d'avis officiel à donner. Bien que les élus ne soient pas favorables à ce projet sur le fond, et vu les formes prises, ils attendront une sollicitation officielle pour se prononcer. Le Conseil Municipal désapprouve les termes utilisés par le collectif de riverains pour stigmatiser le rôle du Conseil dans cette affaire, et réaffirme sa totale indépendance sur ce dossier.

### **Questions diverses :**

M. le Maire informe les élus :

a- Un collectif de riverains est en train de s'organiser pour s'opposer au projet agrivoltaïque lieudit Marais. M. le Maire rappelle : que ce dossier a été initié en 2020, qu'il a passé toutes les étapes obligatoires et légales, y compris l'enquête publique qui s'est tenue du 08/07/2025 au 08/08/2025, que le permis a été accordé sur décision de la Préfecture. Les porteurs du projet sont désormais en attente d'une possibilité de raccordement au réseau par Enedis, qui reste très hypothétique vu les difficultés en ce domaine sur l'ensemble du Lot et Garonne.

Le Maire recevra ce samedi matin à 11h en mairie les représentants de ce collectif accompagné de MM. Trilles et Lataste. A l'occasion de ce RDV seront rappelées les différentes étapes de la procédure et de la publicité qui en a été faite. Ce projet est jugé par les élus moins problématique que celui de la route de St Macaire, car l'impact visuel a été pris en compte avec un traitement paysager qualitatif. Enfin ce projet va permettre l'installation d'un jeune agriculteur sur les terres de ses grands-parents et relancer l'élevage de vache à viande (race Angus) en voie de disparition.

b- M. le Maire a été surpris de constater la défection des bénévoles qui portaient l'action Octobre Rose sur la commune sans avoir donné suite aux sollicitations de la mairie. Pour sa part, la commune a malgré tout mis en place une initiative afin d'afficher son soutien à cette campagne de prévention.

c- Rappel : Repas des + de 65 ans le 29/11/2025 à la salle polyvalente.

d- Enquête publique Bois de Méric et Bois de Lauquette : l'enquête s'est achevée le 30/09/2025, aucune remarque/réclamation n'a été portée sur le registre qui a été clos par le commissaire enquêteur qui, du fait de l'absence de remarque, a émis un avis favorable. Le dossier va donc suivre son cours avec un acte notarié entre la commune et les propriétaires concernés.

e- Suite Gamm Vert : après deux réunions de travail les responsables communaux tentent de négocier une solution de poursuite d'activité avec les responsables de l'enseigne commerciale et Terres du Sud.

f- Ecran salle Jules Ferry : L'association Lauzun Ateliers a fait l'acquisition d'un écran et souhaite qu'il soit installé à la salle Jules Ferry. Accompagné de Mme Hayer, M. le Maire a rencontré 2 représentants de l'asso. L'écran serait accroché et dissimulé dans un coffret au plafond. Il serait installé par le service technique de la mairie. Pour pouvoir s'en servir il faudra une télécommande qui ne restera pas sur place. Seule

l'association « Lauzun Ateliers » en aura l'usage, en tant que propriétaires exclusifs, et en assurera l'entretien et la maintenance. Pour sa part, la mairie pourra l'utiliser à des fins de réunions. Une convention sera établie afin de cadrer les usages de l'écran.

g- Ruine 10 rue Taillefer : les propriétaires mitoyens sont en train de vendre leur bien et se plaignent d'infiltrations d'eau du côté de la ruine. M. le Maire va saisir l'assurance de la commune. En cas de risque avéré, une démolition partielle sera envisagée afin de sécuriser l'ensemble en rabaisant la construction à 2 m de hauteur max.

h- Ecole : Vu les effectifs en forte baisse, il est urgent de contacter des familles pour les inviter à venir visiter l'école et in fine inscrire leurs enfants à Lauzun. De même, il faut faire le tour des « nounous » pour les sensibiliser sur ce point.

i- Point Lecture/Bibliothèque : La formation pour la mise à disposition des ressources numériques a été suivie par la coordinatrice du Point Lecture ainsi qu'une bénévole à la médiathèque départementale le 14/10/2025. Les élus vont se réunir le lundi 27/10/25 à 19h30 dans le local afin d'étudier les possibilités d'aménagement et mettre en place un planning pour assurer les ouvertures au public. La commune lance un appel aux bénévoles souhaitant participer au projet de relance du Point Lecture pour tenir des permanences d'ouvertures occasionnelles ou régulières (le lundi de 14h30 à 16h30 et le samedi de 10h à 12h).

j- Chantier bénévole : M. le Maire tient à remercier les adjoints qui ont initié, encadré et participé au nettoyage du déversoir du lac et du Lavoir le samedi 11/10/25. Il adresse ses chaleureuses félicitations à toutes les personnes qui ont pris part à cette première opération de chantier volontaire. La commune va contacter différentes entreprises afin d'établir un devis quant au désenvasement du Lavoir (~20m3) Les prochaines interventions feront l'objet d'une communication sur les réseaux, et toute personne intéressée pour participer peut venir s'inscrire en mairie. Mme Hayer et M. Trilles remercient également toutes les bonnes volontés qui se sont investies et ont travaillé dans la très bonne humeur. Ce fut une belle journée.

*L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 22h40.  
Les délibérations prises ce jour portent les n° 39/2025 à n° 41/2025.*

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL • 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. BARJOU Jean-Pierre, Maire, en séance ordinaire.

### **CONVOCATION DU 20 NOVEMBRE 2025**

**PRÉSENTS (conseillers) :** BARJOU Jean-Pierre, TRILLES Jean-Paul, HAYER Corinne, LATASTE Patrick, MONTAGNE Jean-Claude, MARBOUTIN Stéphane, ARNAL Marie-Pierre, LUCAS Christine, HANANA Habib

**ABSENTS EXCUSÉS :** DE BRUYCKER Tina

**ABSENTS :** CHÉROUX Évelyne, LAIRIE Marc, VEYS

Linda, MONJALET Stéphanie

**PROCURATION :** DE BRUYCKER donne procuration à Mme ARNAL

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** ARNAL Marie-Pierre

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (SÉANCE DU 17/10/2025)**

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### **REPORT DE DELIBERATION**

M. le Maire propose aux élus de reporter cette délibération en attente d'éléments

complémentaires :

- Demande de fonds de concours à la CCPL pour création d'un Point Lecture.

### **ADJONCTION DE DELIBERATION**

M. le Maire propose aux élus d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour dont les demandes sont parvenues au secrétariat ces deux derniers jours :

- Demande de location pour boutique éphémère en décembre,

- Demande de subvention sur projet de la caserne de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

### **Délibération n°42 : Vente parcelle AB 440, 18 rue Eugène Mazélié :**

M. le Maire présente au conseil la proposition de vente de la parcelle sise 18 rue Eugène Mazélié, cadastrée AB 440a d'une superficie totale de 234 m<sup>2</sup>. M. le Maire rappelle aux élus qu'une division parcellaire a été opérée par le cabinet Géomètres SELARL Monthus-Voirin afin de permettre le rétablissement du chemin piéton reliant le boulevard de la Sablière à la rue Eugène Mazélié. Il informe aussi avoir reçu un devis pour le remplacement de la porte d'entrée de 4 388 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité :

- D'approuver la vente de la parcelle AB 440a d'une superficie de 234 m<sup>2</sup> correspondant à l'immeuble de la boucherie et l'espace de cour arrière moins la partie dédiée au rétablissement du chemin piéton, soit la parcelle AB 440b de 37 m<sup>2</sup> conservée par la commune, au prix de 72 500 €,
- Pose la condition du maintien d'une activité commerciale en Rez-de-Chaussée,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Délibération n°43 : Renouvellement convention retraite CNRACL avec le Centre de Gestion 47 :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère depuis plusieurs années à la convention « Retraite CNRACL » proposée par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (CDG 47).

La convention « Retraite » pour la période 2020-2022, renouvelée par tacite reconduction pour la période 2023-2025 arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il nous est proposé de signer une nouvelle convention pour la période 2026-2028. Dans ce cadre, le CDG 47 propose :

- L'information et la formation au titre des trois fonds : CNRACL, IRCANTEC et RAPFP ;
  - L'information de nos agents en activité sur leurs droits à la retraite ;
  - L'étude relative aux départs à la retraite avec estimation des pensions CNRACL ;
  - L'intervention et l'assistance sur les dossiers relatifs à la CNRACL : immatriculation, affiliation, régularisation, validation de services, rétablissement, liquidation de pension (y compris d'invalidité ou de réversion) ;
  - Le droit à l'information : Relevés Individuels de Situation et Estimations Indicatives Globales.
- Pour la bonne exécution de ces missions, le CDG 47 demande à la collectivité une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fonction du nombre d'agents de droit public. Pour notre commune, cette participation annuelle s'élève à 400 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'adhérer à la convention « Retraite CNRACL » mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne, à compter du 1er janvier 2026 ;
- Autorise M. le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

### **Délibération n°44 : Recrutement VTA :**

M. le Maire rappelle aux élus que la commune avait sollicité en date du 29/03/2024 l'attribution d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA), seulement faute de crédits suffisant,

l'Etat n'avait pu donner suite. M. le Maire a donc le plaisir d'informer les élus que la commune a été retenue pour bénéficier d'un VTA en 2026. C'est une aide à l'ingénierie pour les collectivités territoriales rurales, qui peuvent ainsi bénéficier des compétences de jeunes diplômés salariés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum.

La commune est éligible à une aide forfaitaire de 15 000 € versée par l'Etat.

Les VTA ont vocation à faire émerger un projet de développement, en l'occurrence la Micro Folies et la Bibliothèque pour la commune de Lauzun. En effet, ces opérations demandent des moyens humains autre que le seul bénévolat.

Le Conseil Municipal, après délibération, confirme à l'unanimité :

- Valider le recrutement d'un VTA pour une durée de 12 mois à temps plein à compter du 06/01/2026,
- Autorise M. le Maire à saisir le Préfet de département en lui adressant une fiche de poste pour parution sur la plateforme [vta.anct.gouv.fr](http://vta.anct.gouv.fr),
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Préfet.

### **Délibération n°45 : Demande de location d'un local pour une boutique éphémère :**

M. le Maire quitte la salle.

M. Trilles informe les élus que la commune a été sollicitée afin de louer un petit local appartenant à la commune et d'y créer une boutique éphémère du 1er au 31 décembre 2025. Cet espace serait dédié à l'exposition et la vente de peintures style pointillisme. Le local sis 7 rue Eugène Mazélié conviendrait parfaitement, seul l'espace avant serait utilisé ainsi que l'écran en vitrine.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :

- Valider la location de la partie avant au RDC du local 7 rue Eugène Mazélié du 1er au 31/12/25,
- Fixer le montant du loyer à 150 €, en plus de la participation aux frais d'électricité sur relevé de compteur,
- Autoriser M. le Maire à signer les pièces afférentes à cette opération.

M. le Maire regagne la salle.

### **Délibération n°46 : Demande de subvention sur projet de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires :**

M. le Maire informe les élus que la commune a reçu ce matin une demande de subvention émanant de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires sur projet pour l'aménagement et l'agrandissement de la caserne sise à Lauzun. Cela consiste en la création d'une mezzanine pour installer les agrées de sports, transformation de la salle polyvalente existante en deux bureaux, un pour la direction/gestion du centre et un pour la gestion de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (actuellement réalisé à domicile), enfin une extension sur la partie avant gauche pour la création d'une nouvelle salle polyvalente en capacité d'accueillir tous les Sapeurs-Pompiers, car actuellement trop petite. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a saisi les communes de Lauzun, St Colomb de Lauzun et Bourgoynague afin d'obtenir une subvention. L'enveloppe estimative d'investissement est de 9 000 €, ils ont déjà recueilli 2 000 € grâce au Loto qu'ils ont organisé le 16/11/2025. Il leur manque donc encore 7 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention sur projet de 3 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de LAUZUN, espérant que les communes de Bourgoynague et St Colomb attribueront chacune 2 000 €,
- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces afférentes à cette opération.

### **Questions diverses :**

M. le Maire informe les élus que :

a- Rappel samedi 29/11/2025 repas des + de 65 ans offert par la municipalité. Un point sur l'organisation est fait.

b- Restaurant : M. Papillaud a fait savoir à la commune qu'il souhaitait arrêter son activité au 31/12/2025. M. le Maire cherche un repreneur du fonds de commerce. M. Lataste propose de contacter un cabinet spécialisé dans ces missions, cela ne coûte rien à la commune, les frais étant assumés par le repreneur. Le Conseil Municipal approuve cette initiative.

c- Habitats 5 et 7 rue Marcel Hervé : le projet a pris du retard car il est nécessaire de supprimer l'espace boutique en RDC afin d'offrir un appartement accessible aux PMR. Le début des travaux est estimé pour septembre 2026 avec une durée de 18 à 22 mois. Les 5 logements créés seront destinés prioritairement aux familles avec enfants (y compris monoparentale), personne PMR ou en situation d'isolement.

d- Suite Gamm Vert : La fermeture n'est plus d'actualité, une solution de poursuite d'activité est en cours de montage avec le même type de commerce, et potentiellement dans le futur un atelier de fabrication de pâtes alimentaire.

e- M. le Maire alerte le conseil sur un affaiblissement potentiel des effectifs de l'école qui tient à des raisons démographiques et aussi des choix de familles Lauzunaïses et de communes limitrophes qui scolarisent leurs enfants à l'extérieur de la commune. Mmes Arnal et Hayer suggèrent d'engager une communication positive sur la qualité de notre école rénovée et ses avantages, notamment repas à un euros et amplitude des horaires de la garderie, ainsi que l'idée d'une journée porte ouverte et d'invitations ciblées va être approfondie.

f- RDV cet après-midi avec le DGA Attractivité et Développement des Territoires du Conseil Départemental afin d'étudier les opérations éligibles au régime de subvention FACIL. Après échanges et tour d'horizon, il ressort que la commune pourra demander du Grand FACIL pour la renaturation dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, du Petit FACIL pour l'aménagement d'un espace de convivialité associatif, notamment les chasseurs/piégeurs.

g- M. Hanana s'enquiert de savoir où en est l'étude de consolidation de l'église de Queyssel, M. le Maire l'informe que l'architecte travaille sur ce dossier, malheureusement le cabinet en charge du sondage des enduits intérieurs est en liquidation, il a cherché un nouveau cabinet mais le coût est trop élevé, M. le Maire a donc proposé de suspendre cette mission afin d'avancer sur le reste, l'étude technique sera rendue dans les semaines à venir.

h- Mme Hayer informe que suite à la demande de M. le Maire de proposer un marché de Noël amélioré le 20/12/25, elle a contacté différents

intervenants qui ont immédiatement répondu présents : l'Asso. des Parents d'Elèves vendra des gâteaux et du chocolat chaud, l'école vendra des décors de Noël, les chasseurs vendront des châtaignes grillées, vin chaud et proposeront une garbure Lauzunaise (au poulet) à prix coutant, il y aura aussi une chorale anglaise. Il est proposé de contacter Lauzun Ateliers ou les Petites Mains pour une expo sous la Halle.

i- Mme Hayer informe que l'Asso. des Parents d'Elèves va déménager ses affaires de la mairie vers la salle polyvalente. Cela va permettre à la mairie de disposer d'un local de stockage des livres pour son point lecture et/ou d'y accueillir les cours de guitare de l'asso. Harmonie.

j- Mme Hayer a rencontré un bénévole du Cyclo Club qui propose de faire des interventions à l'école après avoir passé l'agrément ; De même il propose d'organiser des animations tous publics pendant les vacances scolaires. Enfin, il souhaite aussi pouvoir fabriquer des modules mobiles en bois afin de créer des parcours avec obstacles. Les élus sont favorables à toutes ces initiatives et mettront à disposition, selon disponibilité, les

salles et infrastructures.

k- M. Lataste annonce avoir trouvé une entreprise qui accepte de venir récupérer le broyat gratuitement, cependant il faut leur mettre à disposition une pelle pour charger. M. le Maire indique que Valorizon aussi est disposé à récupérer les broyats. A suivre.

l- Mme Arnal demande où en est la vente du local 7 rue Mazelié, un acheteur s'est désisté et d'autres options sont en cours.

m- Mme Arnal interroge quant à l'avancement du projet de vidéosurveillance, M. Trilles répond que RDV est pris le 08/12/25 avec le Gendarme référent départemental Sécurité et Vidéosurveillance qui va venir auditer la commune afin d'établir la stratégie à mettre en place.

n- Mme Arnal rappelle que samedi il y a théâtre du Comité des Fêtes à 18h30 suivi d'un apéritif dinatoire.

o- M. Trilles informe que la commune va compter une centenaire le 18/12/25. Au nom du conseil municipal, M. le Maire se déplacera à son domicile pour lui remettre le traditionnel bouquet de

fleurs.

p- M. Trilles a reçu l'OTPL afin de choisir un emplacement pour les bornes de recharge et réparation de vélos financées par la CCPL et qui seront installées courant janvier 2026. M. le Maire souhaite valider l'emplacement avec l'architecte en charge de la requalification des rues St Colomb, Pissebaque et des Jardins.

*L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 23h00. Les délibérations prises ce jour portent les n° 42/2025 à n° 46/2025.*

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL • 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. BARJOU Jean-Pierre, Maire, en séance ordinaire.

### CONVOCATION DU 4 DÉCEMBRE 2025

**PRÉSENTS (conseillers) :** BARJOU Jean-Pierre, TRILLES Jean-Paul, LATASTE Patrick, MONTAGNE Jean-Claude, MARBOUTIN Stéphane, DE BRUYCKER Tina, ARNAL Marie-Pierre, LUCAS Christine

**ABSENTS EXCUSÉS :** HAYER Corinne, HANANA Habib, MONJALET Stéphanie

**ABSENTS :** CHÉROUX Évelyne, LAIRIE Marc, VEYS Linda

**PROCURATION :** Mme HAYER donne procuration à M. LATASTE, M. HANANA donne procuration à M. BARJOU, Mme MONJALET donne procuration à Mme ARNAL

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** MARBOUTIN Stéphane

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (SÉANCE DU 26/11/2025)

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### ADJONCTION DE DELIBERATION

M. le Maire propose aux élus d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour dont les demandes sont parvenues au secrétariat ces deux derniers jours :

- Demande de subvention FACIL – Aménagement de route et Amende de Police,

- Don immeuble 5 et 7 rue Marcel Hervé à Habitayls pour création de 5 logements.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

#### **Délibération n°47 : Demande de subvention FACIL pour création d'une salle de convivialité associative :**

La commune va entreprendre des travaux d'aménagement d'une salle de convivialité associative, notamment pour les piégeurs/chasseurs. Cet espace comportera une salle de

réunion avec une petite cuisine, un bureau et un accès à des sanitaires, complété d'un auvent à l'entrée. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit prendre une délibération afin de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FACIL – Equipement local «100% communal » pour 2026.

Aménagement d'un espace de convivialité associative, estimation HT de 49 500,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- D'entreprendre cette opération d'investissement,

- Prévoir d'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires à cette opération pour un montant de 49 500 € HT,

- Solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FACIL pour l'année 2026

- Approuver le plan de financement suivant :

• Conseil Départemental – FACIL Equipement local «100% communal » 2026.....6 000 € HT

• Autofinancement part communale...43 500 € HT

• Soit autofinancement part communale TVA comprise ..... 53 400 € TTC

- S'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- Donner à M. le Maire tout pouvoir pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

#### **Délibération n°48 : Demande de subvention requalification des rues 2ème tranche (DETR, FACIL, LEADER) :**

Suite à l'étude d'aménagement du bourg de Lauzun réalisé par le cabinet d'architecte Arcadie, il convient de valider la composition de la tranche ferme n°2 et d'effectuer les demandes de subventions en conséquence.

La Tranche 1 se concentrant sur la rue de St Colomb, la Tranche 2 cible principalement les rues Pissebaque et des Jardins. Cet aménagement du centre-bourg a pour objectif de préserver

et valoriser le patrimoine existant, ainsi que de redynamiser le bourg, soutenir la revitalisation des commerces, préserver l'emploi, favoriser la désimperméabilisation, le fleurissement et encourager le tourisme.

Le montant estimatif de cette nouvelle phase de travaux s'élève à 313 741.00 € HT, il convient de prendre une délibération afin de demander des subventions pour la deuxième tranche auprès de l'État au titre de la DETR 2026 - Revitalisation des Centres-Bourgs, auprès du Conseil Départemental au titre du FACIL et au titre du LEADER pour 2026. L'Agence de l'Eau Adour Garonne sera complétement sollicitée selon les surfaces éligibles à la désimperméabilisation. La deuxième tranche est estimée à 313 741 € HT, soit 376 490 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- D'entreprendre cette opération d'investissement,

- Prévoir d'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires à cette opération pour un montant de 313 741 € HT,

- Solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du régime d'aide : FACIL, ainsi qu'au titre « des Amendes de Police » pour l'année 2026, auprès de l'Europe au titre de LEADER, et auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026,

- Approuver le plan de financement suivant :

• Conseil Départemental – FACIL..... 75 000.00 €

• Conseil Départemental – Amendes de police 2026.....10 000.00 €

• DETR 2026 – 40 % .....125 497.00 €

• Europe LEADER.....25 000.00 €

• Autofinancement part communale..... 78 244.00 € HT

• Soit autofinancement part communale TVA comprise .....140 993.00 € TTC

- Donner à M. le Maire tout pouvoir pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

**Délibération n°49 : Approbation de la convention de servitude avec Territoire d'Énergie 47:**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur la parcelle cadastrée section AB numéro 144 située 2 rue Marcel Hervé au bénéfice de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire « Effacement BT rue Marcel Hervé » afin de permettre de poser un câble de 6 mètres sur façade.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- Autoriser M. le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants

**Délibération n°50 : Décision modificative du budget n°2:**

Suite à différents projets d'investissement décidés au cours du dernier trimestre, il convient de prendre une décision modificative du budget afin de les inscrire au budget et d'en tenir compte pour les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal valide la proposition de modification budgétaire ci-dessous détaillée :

Exercice 2025 Fonctionnement	DÉPENSES
627 – Services bancaires	100 €
6618 – Intérêts Ligne de Trésorerie	2 000 €
681 – Provision créances douteuses	2 680 €
615221 – Bâtiments publics	-2 680 €
TOTAL	2 100 €
	<b>RECETTES</b>
73223 – Fonds dép. des DMTO	2 100 €
TOTAL	2 100 €
Exercice 2025 Investissement	DÉPENSES
57 – 2131 – Désamiantage salle polyvalente	- 35 000 €
57 – 2131 – Travaux salle convivialité asso.	26 400 €
62 – 2132 – Travaux imm. 25 rue Mazelié	-8 000 €
65 – 2182 – Véhicule électrique serv. tech.	-32 000 €
65 – 2188 – Vidéoprotection	-11 800 €
66 – 203 – Etude église de Queyssel	2 400 €
62 – 1641 – Remboursement emprunt	58 000 €
TOTAL	0 €

**Délibération n°51: Demande de subvention au titre du FACIL et des Amendes de Police :**

La commune souhaite entreprendre des travaux d'aménagement du carrefour Bd de la Sablière et Rue des Jardins afin de sécuriser l'entrée du village et les abords de la station services pour garantir une plus grande sécurité aux usagers et riverains, avec un rehaussement de la chaussée/plateau surélevé. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit prendre une délibération afin de demander des subventions auprès du Conseil Départemental au titre « des Amendes de Police » et du « FACIL Route » pour 2026.

Sécurisation carrefour entrée de village bd Féar	ESTIMATION HT
Rehaussement de la chaussée, mise en place d'un plateau ralentisseur à la jonction des voies : bd de la Sablière et rue des Jardins	25 000,00 €
TOTAL	25 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- D'entreprendre cette opération d'investissement,
- Prévoir d'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires à cette opération pour un montant de 25 000 € HT,
- Solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FACIL pour l'année 2026
- Approuver le plan de financement suivant :
  - Conseil Départemental – FACIL Route 2026 ...12 500 € HT
  - Amende de police -2026 ..... 8 000 € HT
  - Autofinancement part communale .....4 500 € HT
  - Soit autofinancement part communale TVA comprise .....9 500 € TTC
- S'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Donner à M. le Maire tout pouvoir pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

**Délibération n°52 : Don immeuble 5 et 7 rue Marcel Hervé à Habitayls pour création de 5 logements :**

M. le Maire rappelle l'historique du dossier Habitayls et donne lecture du courrier reçu ce jour aux élus.

Habitayls demande la cession de la totalité de l'immeuble afin de créer un logement supplémentaire en RDC et accessible aux Personne à Mobilité Réduite (PMR), ce qui garantit la viabilité du dossier et l'obtention de subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération et avec un contre (Mme Lucas) et 10 voix pour, décide de :

- Faire don de la totalité de l'immeuble sis 5 et 7 rue Marcel Hervé, cadastré AB 326 et AB 431 à la société Habitayls afin qu'y soient aménagés 5 logements à destination de familles avec enfants et personnes âgées isolées et/ou PMR,
- Exiger en contrepartie le réaménagement d'une chambre froide au 6 rue Eugène Mazelié dans les parcelles cadastrées AB 432 et/ou AB 328 ;
- Donner à M. le Maire tout pouvoir pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Questions diverses : le Maire informe les élus :**

M. le Maire informe les élus :

a- Le repas offert par la municipalité aux plus de 65 ans le samedi 29/11 a rencontré un grand succès, 112 convives ont été accueillis et servis par l'équipe municipale. Comme chaque année la commune a fait travailler les commerçants de Lauzun, la boucherie Jalet a fourni l'entrée et le plat principal, la boulangerie Berger le pain et le dessert et le Vival l'apéritif, le vin, le fromage et le café.

b- Ecran salle Jules Ferry : Le service technique a fini la pose et le raccordement de l'écran appartenant à l'association Lauzun Ateliers. Il est opérationnel dans le cadre d'une convention entre la commune et l'association.

c- Animation du marché de l'Avent le samedi 20/12/2025 : une affiche va être diffusée pour informer des différentes animations prévues : vente de pâtisseries, chocolat chaud, décors de Noël, vin chaud, châtaignes grillées, chants de Noël, et enfin garbure lauzunaise à prix coutant (5€) réalisée par la société de Chasse.

d- La cérémonie des vœux de la municipalité est fixée au samedi 10/01/2026.

e- Une rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France a permis d'aborder plusieurs sujets : le projet Habitayls au 5 et 7 rue Marcel Hervé en visio, la porte d'accès PMR de l'église, la rénovation des façades de la Maison aux Cariatides par son propriétaire et les possibilités d'optimiser les usages de la Halle. Les échanges ont été constructifs avec un rappel à la réglementation en vigueur.

f- Lundi M. le Maire, M. Trilles et M. Lataste ont reçu le gendarme référent départemental en matière de vidéoprotection. Un tour complet de la commune a été réalisé et un rapport sera fourni aux élus fin janvier afin de finaliser les arbitrages en matière d'équipement.

g- M. Trilles demande à ce qu'un courrier soit envoyé à M. Boullanger, l'architecte qui a suivi les travaux de restauration de la couverture de l'église, afin de lui faire savoir que la contrepartie de la descente de dalle de la toiture basse côté droit est inversée ce qui ne permet pas l'évacuation des eaux de pluies. De même M. le Maire souhaiterait en profiter pour faire accrocher le fil du paratonnerre en façade plutôt que par-dessus la gouttière comme actuellement.

h- M. Trilles signale aussi qu'une fissure est apparue au sol entre la partie en terre cuite et le mur de soutènement face à l'église en sortant du parking de la salle des Aînés. A surveiller. M. Lataste propose de saisir le service technique pour qu'il bouche la fissure afin d'éviter les infiltrations.

*L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 22h30.*

*Les délibérations prises ce jour portent les n° 47/2025 à n° 52/2025.*

# ARTISANS COMMERÇANTS SERVICES

MENINI Manon - assistante maternelle agréée	704 chemin de Graulot	06 73 91 77 36
VIDEAU Marina - assistante maternelle agréée	6 bis Imp.les Balcons de Lauzun	07 82 91 24 77
Famille d'accueil pour personnes âgées	2456 rte de Queyssel	05 53 79 13 43
Cabinet d'infirmières	rue E. Mazelié	05 53 94 18 40
Cabinet Kiné THOMASSIN	rue E. Mazelié	05 53 83 03 95
Cabinet Kiné FABRICE VIÉ	rue Marcel Hervé	09 87 76 87 77
Thérapeute Emilie MOULINIÉ	38 rue E. Mazelié	06 22 50 31 38
Ostéopathe - Marion DHELIAS	38 Rue Eugène Mazelié	06 33 56 74 20
Pharmacie MASSE	rue E. Mazelié	05 53 94 10 28
Notaire Maître Albertini	pl. de la Liberté	05 53 94 12 99
COUP É COIFF'	rue E. Mazelié	05 53 94 10 05
Esthéticienne - Le Boudoir d'M	124 route de Douzain	07 82 62 44 27
École	promenade des Ducs	05 53 94 11 79
Agence Postale communale	rue Marcel Hervé	05 53 93 91 50
Crédit Agricole - Distributeur de billets	pl. de la Liberté	05 53 94 10 30
Communauté de Communes	5, rue Pissebaque	05 53 94 49 21
Office de Tourisme Pays de Lauzun	5 rue Marcel Hervé	05 53 94 13 09
Bureau d'Information Touristique de Lauzun	5 rue Marcel Hervé	05 53 20 10 07
Exposition permanente de costumes	Lieu-dit La France	05 53 94 10 62
Station service automate 24/24 heures	Route de Miramont	05 63 39 04 61
Boulangerie-Pâtisserie l'Epi de Lauzun	1, av. de Paris	05 53 94 29 75
Boucherie MAISON JALET	rue E. Mazelié	05 53 79 43 97
FLOC'N TEA - Traiteur	rue Pissebaque	06 02 30 78 93
Café des Sports Jean-Paul et Robin BARJOU	rue E. Mazelié	05 53 94 12 40
Restaurant/Pizzeria LE CARREYROU	17 rue Eugène Mazelié	09 56 37 68 80
Le Rendez-Vous Café	rue Marcel Hervé	09 75 70 68 41
Ferme des Batailles - Vente de poulets BIO	2600 rte de St Aubin de Cadelech	06 40 54 25 42
Rucher de Lauzun - Miel et produits de la ruche	ZA La Tapie	07 81 20 71 21
Epicerie VIVAL	rue E. Mazelié	05 53 83 70 15
Expert Généraliste Immo Construction (EGIC) Alain ALBA	Latrique Est	06 08 23 57 02
Richard Immobilier	rue du Château	05 53 83 30 46
ARTINOV 47 - Thierry FAVEREAU - éco construction	61 route du Berche	05 53 64 95 04
Maçonnerie charpente couverture PUIBARREAU	1780 route des Batailles	06 09 57 95 11
Maçonnerie TRIAT	129 chemin de Graulot	06 10 39 64 26
Menuiserie Catherine ROUSSEAU	451 route de St Macaire	05 53 94 72 90
Électricité, chauffage, plomberie GAMBA (successeur de M. AUBERT)	«La Cayre»	06 31 17 88 20
Électricité Sébastien LUGUES, plomberie, sanitaire	Cardouille	05 53 93 61 91
Garage Auto DUBOURG	route de Miramont	05 53 94 13 05
Garage BR Auto Performance - M. RIBEIRO Bryan	3 av de Schlierbach	06 78 38 75 28
Carrosserie de Lauzun	ZA. Latapie	05 53 94 59 51
TONON et Fils	bd. Féard	05 53 76 03 43
AGRIVISION	215 route de Marmande	05 53 94 12 58
Société CARRIER Ferronnerie	bd. Sablière	05 53 94 10 31
Produits pétroliers MICHIELS	av. de Paris	05 53 94 10 35
Entretien de jardins P. BARDET	Cardouille	05 53 94 16 92
ETS BRIAN SA Entretien espaces verts, élagage...	185 route du Bois de Chabrier	06 40 83 32 36
MATTHIEU BARDON Jardinage, Bricolage	2100 route du Dropt	06 72 29 93 37
Sculpteur RUIZ	359 route des Barreaux	05 53 94 16 95
Pure Aquitaine - Savonnerie artisanale	1970 rte de Queyssel	05 24 30 10 55
ATELIER MARS - Meubles et Objets Rénovation/restauration,...	7 boulevard de la sablière	07 81 31 57 11
Learn in Lauzun - Susan O'Rourke	30, rue St Colomb	06 75 33 22 80
Photographe - Ian Cook	30, rue St Colomb	06 75 45 30 40



[www.ville-lauzun.fr](http://www.ville-lauzun.fr)

## FRANCE SERVICES

*Permanences :*  
le mercredi de 14h à 17h  
le jeudi de 9h à 13h et 14h à 18h  
Secrétariat de la mairie  
07.88.99.95.55  
[franceservices2@ccpl47.fr](mailto:franceservices2@ccpl47.fr)

Directeur de publication  
Jean-Pierre Barjou, Maire de Lauzun

Contact Mairie  
05 53 94 10 21  
e-mail : [mairie@ville-lauzun.fr](mailto:mairie@ville-lauzun.fr)  
Hôtel de Ville - 47410 LAUZUN

Réalisation  
pom'C - 47350 LACHAPPELLE - 06 30 04 14 68

## CONSEILLER NUMÉRIQUE

*Permanences au secrétariat de la mairie*

2 rue Marcel Hervé  
06.74.20.03.40  
[Conseiller-numerique@ville-lauzun.fr](mailto:Conseiller-numerique@ville-lauzun.fr)

Si nous avons oublié l'un d'entre vous, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos coordonnées afin que l'on puisse corriger cet oubli et vous faire apparaître sur le prochain bulletin municipal. Merci de votre compréhension.